

BIENVENUE!

LGBTTIQQ2SAA+

Une très longue histoire

Les personnes LGBT dans le monde

LGBT

Me Hélène Montreuil

Sommaire des sujets abordés

La communauté LGBT

**En Europe, en Asie, en Afrique,
En Amérique du Sud et en Océanie**

Qui est-elle ?

D'où vient-elle ?

Où va-t-elle ?

Les droits des personnes LGBT



Votre présentatrice

Me Hélène Montreuil

Avocate, CRHA et Adm.A.

Qui suis-je ? I

- Je suis une transgenre.
- Je ne serai jamais une JJF = Jolie Jeune Fille.
- Je ne serai jamais un BGJH = Beau Grand Jeune Homme.
- Je ne suis pas fière d'être une transgenre tout comme je n'ai pas honte d'être une transgenre.
- Je suis qui je suis.
- Je suis Hélène Montreuil.
- www.helenemontreuil.ca
- www.maitremontreuil.ca

Qui suis-je ? II

- Américaine - Je vis en Amérique
- Britannique - Je vis sous un régime britannique
- Francophone - C'est ma langue maternelle
- Canadienne - Ma famille est installée au Canada depuis 1637
- Chrétienne - La religion apprise de mes parents
- Occidentale - Je me sens chez moi en Europe et aux États-Unis
- Blanche - C'est une réalité physique
- Intellectuelle - J'ai beaucoup lu et étudié
- Femme - Par choix
- LGBT - C'est la réalité
- Conclusion : je suis une **tutti frutti** ou un mélange de plusieurs caractéristiques particulières qui me différencient.

Présentation de Me Hélène Montreuil I

- Me Hélène Montreuil, D.E.S.S. en éthique, D.E.S.S. en Ressources humaines et organisation, M.B.A., Di. Adm., LL.L., CCVM, B.Ed., Adm.A., CRHA est avocate en pratique privée depuis 1976 et chargée de cours à l'Université du Québec à Rimouski depuis 1984, principalement en Droit du travail, Administration et Négociation de la convention collective, Gestion des ressources humaines et Éthique.
- Elle a étudié à l'Université du Manitoba, à l'Université Laval, à l'Université d'Ottawa, à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne et à l'Université du Québec à Rimouski en Common Law, en Droit civil, en Ressources humaines et organisation, en Administration, en Éducation et en Éthique.

Présentation de Me Hélène Montreuil II

- Elle a écrit de nombreux livres d'administration et de droit et présenté plusieurs mémoires tant devant la Chambre des Communes à Ottawa que devant l'Assemblée nationale du Québec.
- Elle a également prononcé de nombreuses conférences et donné de la formation au Canada et aux États-Unis.
- Elle concentre ses activités principalement en droit du travail, en droit de la personne et en droit disciplinaire.
- Dans la jurisprudence et dans l'actualité, elle a été connue sous le nom de **Micheline Montreuil**. Voir :
- www.micheline.ca



HÉLÈNE
MONTREUIL

LES AFFAIRES ET LE DROIT

DEUXIÈME ÉDITION

LexisNexis

Ce livre :

<https://store.lexisnexis.ca/fr/categories/products/les-affaires-et-le-droit-skusku-cad-6422/details>

Les livres écrits par Hélène Montreuil

<http://recif.litterature.org/recherche/ecrivains/montreuil-helene-1985/>

Les livres écrits ou coécrits par Hélène Montreuil

2020 - Les affaires et le droit, 2^e édition

2012 - Les affaires et le droit

1999 - Le droit, la personne et les affaires, 2^e édition

1994 - Le droit, la personne et les affaires

1993 - Organisation et dynamique de l'entreprise - Approche systémique, 2^e éd

1991 - Initiation au droit commercial

1990 - Organisation et dynamique de l'entreprise - Approche systémique

1988 - Droit des affaires, 2^e édition

1986 - Droit des affaires

1984 - Le marketing

1984 - Introduction à la comptabilité de gestion

1983 - L'entreprise d'aujourd'hui

1983 - L'entreprise et la gestion des opérations

1973 - Principes de base de la natation et du sauvetage

Les diplômes de Hélène Montreuil

- 2018 - D.E.S.S. en éthique - Université du Québec à Rimouski**
- 2007 - Brevet d'enseignement – Ministère de l'éducation du Québec**
- 2006 - Baccalauréat en éducation - Université du Québec à Rimouski**
- 1981 - Cours sur le commerce des valeurs mobilières - ICVM**
- 1978 - Maitrise en administration des affaires - Université Laval**
- 1977 - D.E.S.S. en RH - Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne**
- 1976 - Diplôme en administration - Université Laval**
- 1974 - Attestation d'études en Common Law - University of Ottawa**
- 1974 - Licence en droit - Université Laval**
- 1973 - Attestation d'études en Common Law - University of Manitoba**

Hélène Montreuil est mariée à Michèle Morgan
Une autre avocate et auteure
Suis-je hétérosexuelle, gay, lesbienne, trans ou ????



Les livres écrits par Michèle Morgan

1979 - Pourquoi pas le bonheur ?

1983 - Les Clés du bonheur

1990 - Dialogue avec l'âme sœur

1997 - Petits Gestes et Grandes Joies

1998 - Le mieux de la peur

2007 - Le Goût d'être heureux

1999 - Le Courage d'être heureux

2011 - Suivre le courant et découvrir l'essentiel de sa vie

2017 - La Belle de l'Au-delà

2018 - Isabelle

www.michelemorgan.ca

<http://recif.litterature.org/recherche/ecrivains/morgan-michele-1994/>

Résumé de la présentation

- L'évolution des droits de la communauté LGBT en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et en Océanie.
- Comment ont évolué les droits au fil du temps quand vous n'êtes pas une femme ou un homme « **hétérosexuel normal** »?
- Quelle est la situation des droits des personnes LGBT en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud et en Océanie?
- Quelle est la différence entre les droits des personnes LGBT en Occident, dans les pays de l'ancien bloc de l'Est et les pays musulmans ?
- Est-il possible de vivre librement et ouvertement en tant que personne LGBT dans les différents pays du Monde ?

Commentaires

- **Plus vous mettez de lettres comme dans LGBTTIQQ2SAA et plus vous voulez vous singulariser, plus cela complique la vie à tout le monde, au national comme à l'étranger.**
- **Pourrais-je plaider la violation de mes droits devant un Tribunal ?**
- **Dans mon passeport, j'ai un «F» ; mais, cela paraît-il que je suis une femme ?**
- **Si je suis arrêtée dans certains pays, me retrouverai-je dans une prison pour femmes ou dans une prison pour hommes ?**
- **Serai-je accusée d'un crime grave ? Lequel ?**
- **Que pourra faire le gouvernement du Canada ?**
- **Il enverra le consul canadien le plus proche pour me visiter en prison pour me dire que je n'aurais pas du venir dans ce pays.**
- **Alors, que vais-je faire ?**

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? I

➤ L – Lesbienne

- Une personne d'identité féminine qui est physiquement et émotionnellement attirée par d'autres filles.

➤ G – Gai

- Une personne d'identité masculine qui est physiquement et émotionnellement attirée par d'autres garçons. Ce mot est préféré au terme « homosexuel » qui a longtemps eu une connotation négative.

➤ B - Bisexuel/Bi

- Une personne qui est physiquement et émotionnellement attirée par des personnes de tout sexe/genre et qui se définit comme étant bisexuelle.

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? II

➤ T - Transgenre/Trans

- Une personne qui s'identifie à un genre différent de celui qui lui a été attribué à la naissance. Or, ça ne veut pas nécessairement dire que cette personne sent qu'elle est née dans le mauvais corps.
- Les personnes qui ne se définissent pas en tant qu'homme ou femme peuvent également se définir comme trans.

➤ T - Transsexuel/ Trans

- Ce n'est pas une orientation sexuelle, mais une identité de genre. C'est une personne qui a fait un changement de sexe qui inclut ou n'inclut pas une opération aux parties génitales.

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? III

➤ T - Travesti/ Trans

- Le travesti est celui porte les vêtements et accessoires qui sont, dans une société donnée, généralement associés au genre opposé du sien dans le but de ressembler volontairement au sexe opposé.
- Le travesti peut adopter les comportements associés à un genre différent de son sexe assigné à la naissance.
- Le travestissement se distingue de la transidentité quoiqu'il lui soit souvent associé.
- Le travestissement relève de l'apparence contrairement à la transidentité qui relève de l'identité de la personne.

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? IV

➤ I – Intersexuel

- On parle d'intersexualité quand une personne naît avec des caractéristiques sexuelles qui ne correspondent pas aux définitions typiques de « mâle » ou « femelle ».
- Certains individus intersexuels se font assigner un sexe à la naissance et sont élevés en conséquence.
- Ce sexe peut ne pas correspondre à la façon dont ils voient leur identité de genre, tout comme il peut très bien y correspondre.

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? V

➤ Q – Queer

- C'est un terme général qui englobe toutes les minorités sexuelles et de genre, y compris celles qui ne s'identifient à aucune autre identité dans l'acronyme LGBTQ. Historiquement, ce mot a été utilisé comme une insulte, mais il a ensuite été revendiqué comme une façon positive et ouverte de s'identifier. Se dire queer, c'est refuser tant la conformité et les limites de l'hétérosexualité et celles des lettres LGBT.

➤ Q - (en) Questionnement

- Certaines personnes qui sont incertaines quant à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre se décrivent parfois comme étant en questionnement. Elles peuvent rester en questionnement jusqu'à ce qu'elles s'identifient à une identité particulière ou alors le rester tout au long de leur vie.

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? VI

- **2S - Bispirituel / 2S**
- Le « 2S » vient de l'anglais « two-spirit » (deux esprits).
- Il s'agit donc d'une personne avec un esprit féminin et un esprit masculin qui vivent dans le même corps.
- C'est un terme important dans certaines cultures autochtones, et certains autochtones l'utilisent pour décrire leur orientation sexuelle, leur identité de genre et/ou leur identité spirituelle.
- Le berdache est considéré par les Nord-Amérindiens comme un individu appartenant aux deux sexes et il est aussi appelé « deux esprits ».

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? VII

➤ A – Asexuel

- Une personne qui ne ressent pas d'attraction sexuelle ou physique envers d'autres personnes, mais qui peut ressentir une attraction romantique ou émotionnelle avec certaines d'entre elles.

➤ A – Allié

- Un allié est une personne qui ne s'identifie pas comme LGBTQ, mais qui soutient les droits et la sécurité de ceux qui s'y identifient.
- Il y a tellement à dire sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre. Il y en a encore plus à dire sur les enjeux, les difficultés, les victoires vécues par toutes les personnes que cela concerne. Le plus important c'est d'être ouvert, respectueux et inclusif. **Nous devons tous être des alliés!**

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? VIII

➤ Drag Queen

- Une drag queen est un homme qui joue un rôle de personne exagérément féminine, dans un costume sophistiqué souvent constitué de robes très voyantes, de bottes très hautes, d'énormément de maquillage et d'une longue perruque. Une drag queen peut imiter des rôles de femmes célèbres, de pop-stars ou, comme RuPaul, jouer son propre rôle de femme excessive.

➤ Drag King

- Un drag King est une femme qui joue un rôle exagérément masculin, ou qui imite un acteur ou un chanteur. Certains FtM peuvent aussi se désigner comme un drag King, bien que cet usage soit considéré comme imprécis par certains.
- Certaines femmes, comme **Amantine Aurore Lucile Dupin, baronne Dudevant**, romancière, dramaturge, épistolière, critique littéraire et journaliste française, ont marqué l'histoire ; elle est mieux connue sous le nom de **George Sand**.

Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? IX

➤ **Fétichiste**

- Un fétichiste travesti est une personne (le plus souvent un homme hétérosexuel) qui s'habille avec les vêtements de l'autre sexe comme fétiche sexuel.
- Le terme underdressing est utilisé par les travestis de sexe masculin pour décrire le fait de porter des sous-vêtements féminins sous des vêtements masculins.
- Parfois, l'un des deux membres d'un couple hétérosexuel peut porter les vêtements de l'autre pour l'exciter.
- Par exemple, l'homme peut porter les jupes et la lingerie de la femme, et la femme peut porter les caleçons ou divers autres vêtements de l'homme.

Alors, êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ?

- **L = Lesbienne**
- **G = Gay**
- **B = Bisexuel**
- **T = Transgenre**
- **T = Transsexuel**
- **T = Travesti**
- **DQ = Drag Queen**
- **DK = Drag King**
- **F = Fétichiste**
- **I = Intersexué**
- **Q = Queer**
- **Q = Questionnement**
- **2S = Deux esprits – Two spirited**
- **A = Asexuel**
- **A = Allié**

Voulez-vous d'autres termes ? I

- **Agenre** : Une personne qui ne se reconnaît dans aucune identité de genre.
- **Allosexuel** ou **Altersexuel** : est la traduction du mot anglais Queer
- **Androgyne** : Une personne dont l'apparence physique peut présenter des caractéristiques qui ne sont pas associées à un genre et qui se situe donc quelque part entre le féminin et le masculin.
- **Asexuel** : se dit d'une personne qui ne développe pas ou peu d'attraction sexuelle pour une autre personne.
- **Cisgenre** : Une personne dont l'identité de genre correspond à son sexe biologique ; en d'autres mots, une personne «normale».
- **Aromantique** : Une personne qui ne ressent d'attraction romantique pour personne.
- **Demisexuel** : Une personne qui ne ressent de l'attraction sexuelle qu'en présence d'une forte connexion émotionnelle.

Voulez-vous d'autres termes ? II

- **Genre fluide** : Une personne dont l'identité de genre peut varier et qui peut parfois se sentir plus homme, parfois femme, et parfois aucun des deux.
- **lel** : Un pronom non genré pour éviter d'utiliser il ou elle lorsqu'on parle d'une personne non binaire
- **Intersexuation** : Ce terme biologique correspond aux gens qui sont nés avec des caractéristiques sexuelles qui varient des définitions typiques. Ces variations, qui peuvent se trouver aux niveaux chromosomique, anatomique ou hormonal, se manifestent à divers degrés sur le plan physique, par exemple dans l'apparence des organes génitaux externes ou internes. Ce n'est ni une orientation sexuelle ni une identité de genre.
- **Morinom ou Dead Name** : Le nom attribué à la naissance qu'une personne trans n'utilise plus.

Voulez-vous d'autres termes ? III

- **MTF ou FTM** : On voit parfois ces acronymes voulant dire «Male to Female» ou «Female to Male». Ils indiquent une personne «mâle» (donc née avec des organes génitaux mâles) qui fait une transition vers le genre féminin, et vice versa.
- **Non-binarité** : se dit d'une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qui lui a été assigné à la naissance, mais pas entièrement dans le genre opposé. C'est une personne qui se situe en dehors des normes du féminin et du masculin.
- **Non conforme au genre** : Une personne qui ne se conforme pas aux rôles typiques que la société attribue aux genres binaires. Par exemple, quelqu'un qui porte des vêtements habituellement associés à un autre genre.
- **Pansexuel** : Une personne attirée par les gens, peu importe leur identité de genre ou leur sexe.
- **Transidentité** : se dit d'une personne dont l'identité de genre n'est pas en accord avec le sexe biologique assigné à la naissance.

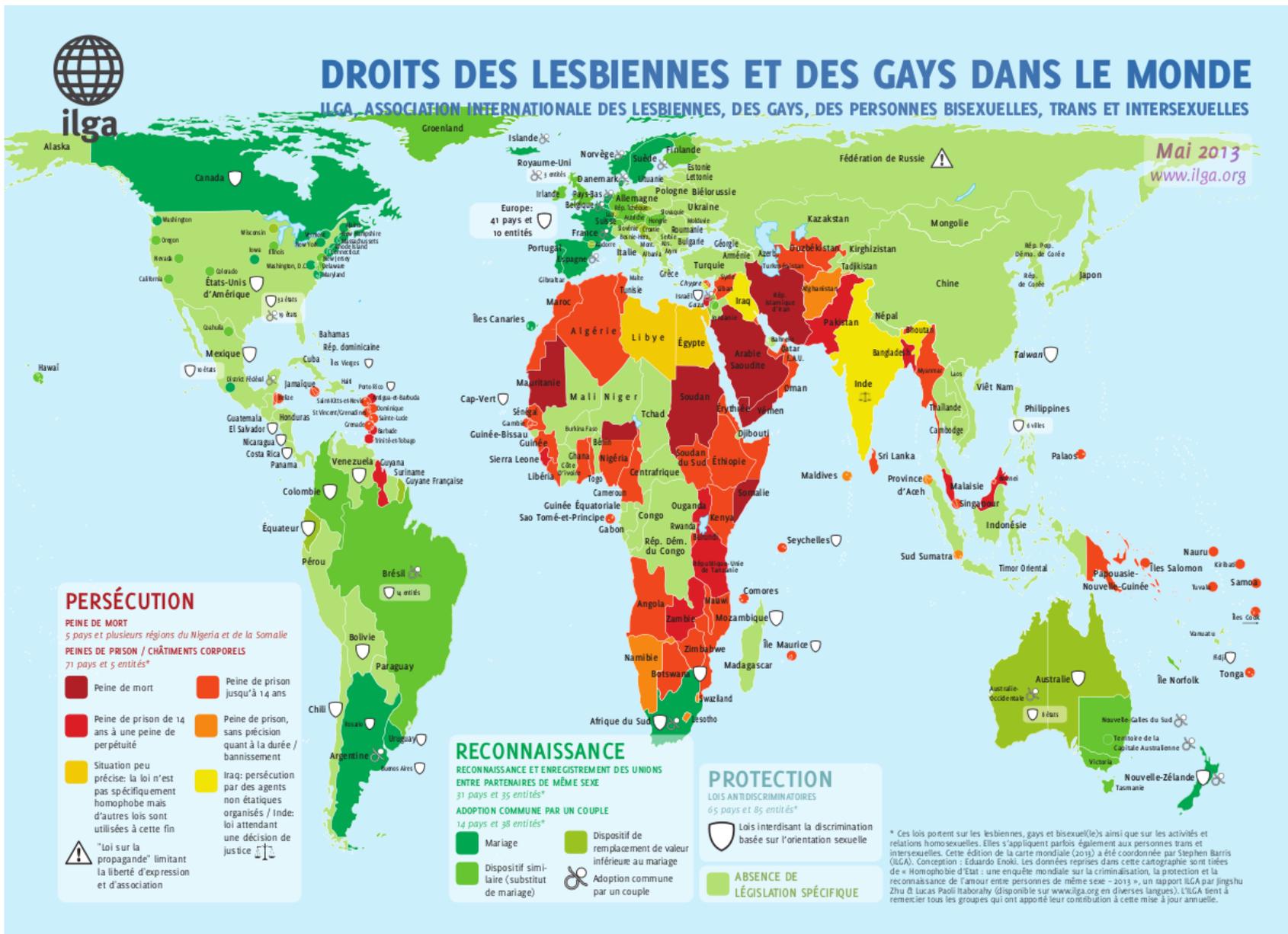
Qui êtes-vous LGBTTIQQ2SAA ? Vous reconnaissez-vous ?



Le mouvement LGBT dans le monde

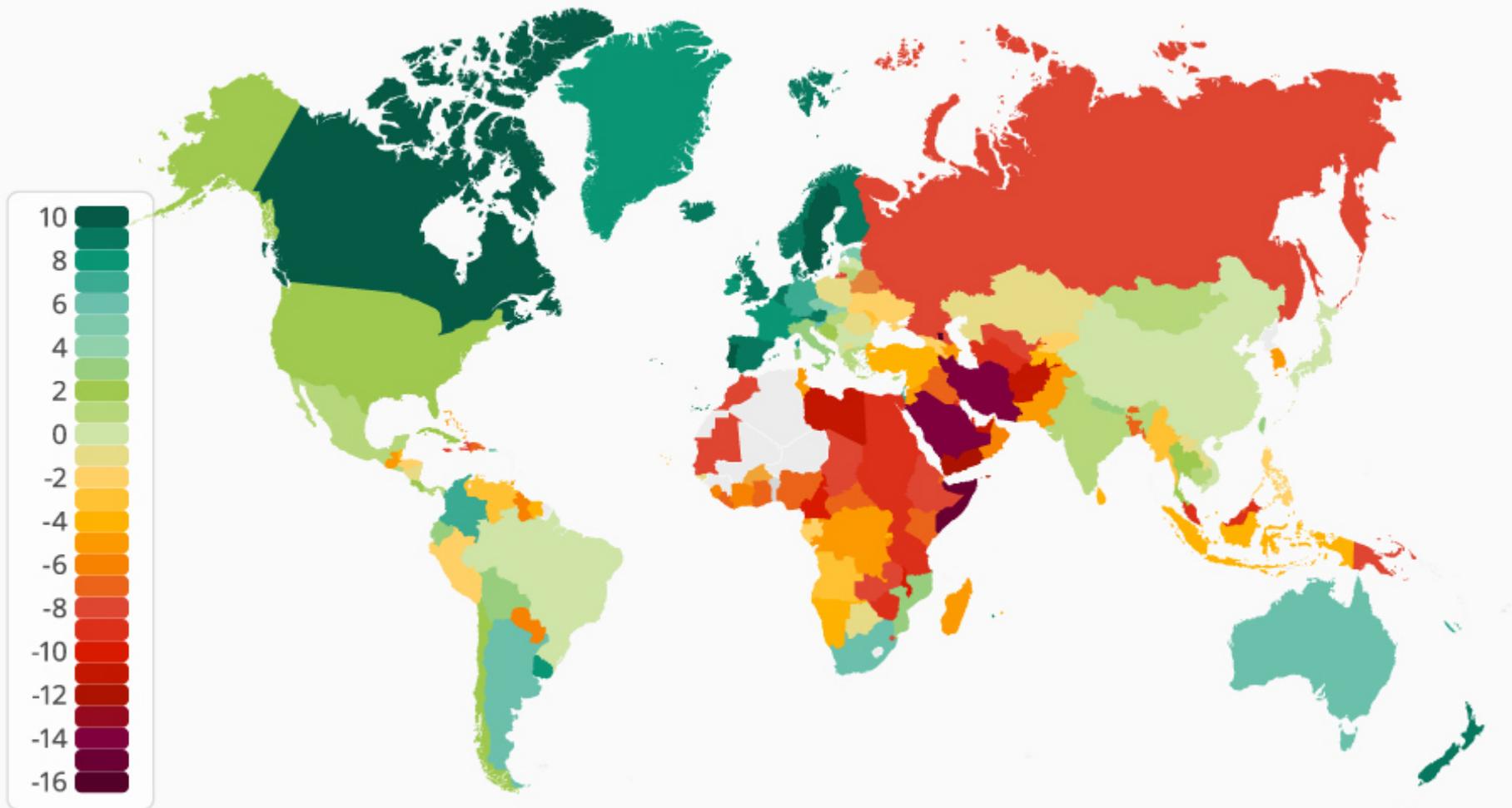
- **ILGA World – the International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association est l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes.**
- **C'est une fédération mondiale de plus de 1 600 organisations provenant de plus de 150 pays et territoires qui font campagne pour les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes.**
- **ILGA World a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations Unies.**
- **Les membres d'ILGA sont basés dans six régions: Pan Africa ILGA (Afrique), ILGA Asia (Asie), ILGA-Europe, ILGALAC (Amérique latine et Caraïbes), ILGA North America (Amérique du Nord) et ILGA Oceania (Océanie).**
- **Dirigé par un conseil élu de 19 personnes représentant la famille mondiale, ILGA World est la démocratie queer en action !**
- **<https://ilga.org/fr/qui-sommes-nous>**

Carte LGBT dans le monde – Recherchez carte monde LGBT sur Google



Gay-friendly ?

Pays classés selon le Gay Travel Index 2019 *



* plus le score est élevé, plus le pays est libéral et accueillant envers les personnes LGBT.

Source : Spartacus Gay Travel Index 2019 - Spartacus International Gay Guide

PAYS AYANT PRATIQUÉ DES EXAMENS ANAUX ENTRE 2011 ET 2015 AFIN DE TROUVER DES « PREUVES » DU COMPORTEMENT HOMOSEXUEL



Les pays les plus amicaux pour les personnes LGBT

- **Selon le Spartacus Gay Travel Index 2019, les pays les plus amicaux pour les voyageurs LGBT et ayant terminé ex aequo en tête du classement sont le Canada, le Portugal et la Suède.**
- **Le Spartacus International Gay Guide, basé à Berlin, en Allemagne, fournit des conseils pour les voyageurs gais sur son site web et sur son application mobile.**
- **Son plus récent indice classe 197 pays selon 14 critères, comme l'existence ou non dans une nation donnée de lois contre la discrimination, de lois sur les droits des personnes transgenres, de lois sur le mariage et le partenariat civil, ou encore de lois sur l'adoption, les droits des transgenres et la persécution.**
- **La Tchétchénie arrive au dernier rang. Le guide mentionne que ce pays est impliqué dans « des persécutions et des assassinats d'homosexuels organisés par l'État ».**

Les pays les plus amicaux pour les personnes LGBT II

- Radio Canada International contient plusieurs reportages concernant les droits des personnes LGBT dans le monde.
- <https://www.rcinet.ca/fr/2019/03/01/pays-les-plus-amicaux-au-monde-envers-les-voyageurs-lgbt-le-canada-no-1-les-etats-unis-no-47/>
- <https://www.rcinet.ca/fr/2018/05/01/une-majorite-des-canadiens-sous-estime-les-problemes-des-lgbt-dans-le-monde/>
- Consultez aussi le site du Spartacus Gay Travel à :
- <https://spartacus.gayguide.travel/blog/gay-travel-index-2019/>

Les pays les plus amicaux pour les personnes LGBT III

- Le SPARTACUS Gay Travel Index est mis à jour chaque année pour informer les voyageurs sur la situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) dans 197 pays et régions.
- L'une des étoiles montantes de cette année est l'Inde qui, grâce à la dépénalisation de l'homosexualité et à l'amélioration du climat social, est passée de 104 à 57 dans le Travel Index. En 2018, la criminalisation des actes homosexuels a été également abolie à Trinité-et-Tobago et en Angola également.
- En reconnaissant légalement le mariage homosexuel, l'Autriche et Malte ont également réussi à s'assurer une place en tête du SPARTACUS Gay Travel Index 2019.
- Cependant, la situation des voyageurs LGBT au Brésil, en Allemagne et aux États-Unis s'est aggravée. Au Brésil comme aux États-Unis, les gouvernements conservateurs de droite ont lancé des initiatives visant à révoquer les droits des LGBT obtenus par le passé. Ces actions ont conduit à une augmentation de la violence homophobe et transphobe. En Allemagne, la violence envers les personnes LGBT a également augmenté. Une législation moderne inadaptée pour protéger les personnes transgenres et intersexuelles ainsi que l'absence de tout plan d'action contre la violence homophobe ont fait passer l'Allemagne de la 3e à la 23e place.

Les pays les plus amicaux pour les personnes LGBT IV

- Des pays comme la Thaïlande, Taïwan, le Japon et la Suisse font l'objet d'une surveillance particulière. La situation devrait s'améliorer en 2019 à la suite des discussions sur la mise en place d'une législation visant à légaliser le mariage entre personnes de même sexe. La Thaïlande a déjà progressé de 20 places pour atteindre le 47^e rang grâce à une campagne contre l'homophobie et à la mise en place de lois visant à reconnaître les partenariats civils entre personnes de même sexe. Les lois sur le mariage homosexuel déjà annoncées pourraient faire de la Thaïlande la destination de voyage la plus adaptée aux personnes LGBT en Asie.
- En Amérique latine, la décision de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) d'exiger que presque tous les pays d'Amérique latine reconnaissent le mariage entre personnes du même sexe a fait sensation. Jusqu'à présent, le mariage homosexuel n'est légal que dans les pays suivants : Argentine, Colombie, Brésil, Uruguay et dans certains États individuels du Mexique.
- Parmi les pays les plus dangereux pour les voyageurs LGBT en 2019 figurent à nouveau l'Arabie saoudite, l'Iran, la Somalie et la République tchétchène en Russie, où les homosexuels sont largement persécutés et menacés de mort.

Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

- La Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie est une journée mondiale **célébrée le 17 mai**. Elle est parfois désignée de façon abrégée comme la Journée mondiale contre l'homophobie.
- Le 17 mai a été choisi à l'initiative de Louis-Georges Tin comme date symbolique pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la santé ou OMS du **17 mai 1990** de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale.
- C'est le 17 mai 2005 que l'initiative d'une journée de lutte contre l'homophobie a été organisée à l'échelle internationale pour la première fois, grâce aux efforts de Louis-Georges Tin, un professeur et activiste français. Il a été le président du Comité IDAHO (du nom de la journée en anglais, International Day Against Homophobia and Transphobia) entre 2005 et 2013.

Journée du souvenir trans

- La Journée du souvenir trans ou Transgender Day of Remembrance (TDoR), a lieu le 20 novembre dans le monde entier, pour commémorer la mémoire des personnes trans assassinées pour motif transphobe et pour attirer l'attention sur les violences subies par les communautés trans.
- La journée du souvenir trans a lieu le 20 novembre de chaque année en honneur de Rita Hester, tuée le 28 novembre 1998 à Allston dans le Massachusetts, lors d'un crime de haine transphobe.
- Elle a été instaurée en 1998 par Gwendolyn Ann Smith, une graphiste, éditorialiste et militante trans.

Journée internationale de visibilité transgenre

- La journée internationale de visibilité transgenre est un événement annuel qui a lieu **le 31 mars** et qui est destiné à célébrer les personnes transgenres et à faire prendre conscience de la discrimination qu'elles subissent dans le monde entier.
- La première journée internationale de visibilité transgenre s'est tenue **le 31 mars 2009**.
- Cette journée spéciale a été créée par la militante transgenre basée au Michigan Rachel Crandall, en 2009, en réaction au manque de journée de célébration LGBT consacrée aux personnes transgenres, en citant la frustration que la seule journée connue qui est consacrée aux personnes trans était la journée du souvenir trans qui rend hommage aux personnes transgenres ayant été victimes de crimes de haine, mais aucune journée n'était consacrée à la célébration des membres vivants de la communauté transgenre.

Déclaration de Montréal I

- La « Déclaration de Montréal » est un texte présenté à l'issue de la « Conférence internationale sur les droits humains des LGBT » qui s'est tenue à Montréal dans le cadre des premiers Outgames mondiaux 2006 le 29 juillet 2006.
- La Déclaration sera portée et publicisée auprès des autorités des Nations unies et des gouvernements nationaux afin de mobiliser un appui indéniable au respect des droits LGBT et des intersexués.
- La Déclaration sera enrichie par la participation d'un grand nombre de personnes d'origines et de cultures diverses.
- Plus de 1 500 délégués ont participé à cette Conférence et y ont discuté dans les différents ateliers et plénières, où plusieurs experts internationaux ont pris la parole : des juristes, des leaders d'opinion, des universitaires, des spécialistes et des défenseurs des droits de l'homme.

Déclaration de Montréal II

- **La Déclaration de Montréal fait le point sur les droits des personnes LGBT dans le monde en général et dans le monde du sport en particulier.**
- **Elle dénonce, par ailleurs, le double discours de l'ONU qui refuse d'appliquer aux homosexuels sa Déclaration universelle des droits de l'homme.**
- **Plusieurs droits fondamentaux, y compris le droit à la vie, sont bafoués dans plusieurs pays-membres de l'ONU, où l'homosexualité est criminalisée.**
- **Les actes homosexuels sont encore passibles de peine de mort dans certains pays.**
- **Dans d'autres pays, les actes homosexuels sont aussi condamnés par diverses peines d'emprisonnement ou 100 coups de fouet.**

Déclaration de Montréal III

- **La Déclaration de Montréal interpelle ainsi les gouvernements du monde et les grandes religions. Les premiers parce qu'ils ne garantissent pas aux personnes homosexuelles le droit de se marier et d'élever une famille et les secondes parce qu'elles n'appliquent pas leurs principes de tolérance envers les personnes LGBT.**
- **« Les personnes se déclarant intersexuées confrontent une forme particulière de violence : la mutilation des organes génitaux provoquée par des chirurgies post-natales inutiles afin qu'elles deviennent conformes au modèle binaire traditionnel des caractéristiques sexuelles. » Ce passage a influencé le Principe 18 des Principes de Yogyakarta.**

Déclaration de Montréal IV

- La Déclaration exige « que les gouvernements permettent la pratique de tous les traitements nécessaires aux changements de sexe, qu'ils financent ceux-ci dans la même mesure qu'ils le font pour d'autres traitements médicaux, et qu'ils amendent leur lois afin de permettre aux transgenres les changements administratifs afin de correspondre à leur identité de genre ».
- La Déclaration a influencé la rédaction des Principe 13 et 17 de Yogyakarta concernant le traitement médical et le Principe 3 concernant le changement du sexe légal dans tous les documents d'identité.
- La Conférence de Montréal peut être considérée comme le point d'émergence d'une parole intersexe francophone au niveau international. Le texte de la Déclaration est disponible à :
- <http://www.declarationofmontreal.org/DeclarationdeMontrealFR.pdf>

Principes de Yogyakarta I

- **Les Principes de Yogyakarta sont une série de principes sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre pour la protection et pour l'interdiction absolue de la discrimination contre les personnes LGBT et intersexuées selon la Déclaration universelle des droits de l'homme.**
- **Les Principes ont été rédigés par la Commission internationale de juristes et un groupe de 29 experts internationaux à l'université Gadjah Mada dans la ville indonésienne de Yogyakarta du 6 au 9 novembre 2006.**
- **Les principes de Yogyakarta ont été présentés devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 26 mars 2007.**
- **Le 18 décembre 2008, l'Assemblée générale des Nations unies a énoncé la Déclaration relative à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.**

Principes de Yogyakarta II

- Les Principes prétendent formaliser les normes juridiques internationales auxquelles les États doivent se conformer. Ils promettent un futur différent, où tous les êtres humains, nés libres et égaux en dignité et en droits, pourront jouir de ce précieux droit à la vie et à l'intégrité.
- Lors de la session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du 26 mars 2007, le texte a reçu le soutien officiel d'un groupe de 54 pays.
- Le texte des Principes est disponible à :
- <http://yogyakartaprinclples.org/principles-fr/>
- Il existe un guide pour les Principes à :
- <https://outrightinternational.org/content/lancement-du-guide-des-principes-de-jogjakarta-pour-les-militants>

Principes de Yogyakarta III

- Les Principes de Yogyakarta sont composés d'un préambule et de 29 principes et recommandations.
- L'autorité du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et de la convention sur le droit international des droits de l'homme sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre y est affirmée.
- Le principe selon lequel « Tous les droits humains sont universels, intimement liés, interdépendants et indivisibles », tel qu'adopté par la Déclaration et programme d'action de Vienne, est cité dans le premier principe.
- À la suite de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'abrogation de l'idée d'infériorité ou de supériorité de l'un sur l'autre sexe, et d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes est mise de l'avant.
- Le droit de décider librement et de manière responsable de tout ce qui a trait à la sexualité y compris la santé reproductive, sans coercition, discrimination ou violence » y est affirmé.

Principes de Yogyakarta IV

- Les principes précisent les normes juridiques internationales obligatoires auxquelles les États doivent se conformer.
- L'interdiction de toutes les formes du trafic d'êtres humains, d'être sans domicile fixe, et de la violence domestique y est formulée, de pair avec la pertinence d'un travail de sensibilisation pour assurer le recul des comportements sociaux discriminatoires.
- Le Préambule contient des définitions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- L'orientation sexuelle y fait référence à la capacité qu'a chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus de sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus.

Principes de Yogyakarta V

- **L'identité de genre y fait référence à l'expérience intime et personnelle du genre profondément vécu par chacun, à la conscience personnelle du corps qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres, et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire.**
- **Une des recommandations stipule que « les cours régionales des droits humains intègrent de façon soutenue les principes précédemment énoncés qui sont pertinents par rapport au traité des droits humains qu'elles interprètent, dans le droit jurisprudentiel qu'elles développent concernant l'orientation sexuelle et l'identité de genre », autant que les devoirs de l'Organisation des Nations unies et de la communauté internationale.**

Drapeau Arc-en-ciel ou LGBT I

- **Le drapeau arc-en-ciel est un drapeau représentant des bandes aux couleurs d'un arc-en-ciel. L'usage du drapeau arc-en-ciel est une tradition ancienne commune à de nombreuses cultures. Il évoque généralement la paix, la diversité et l'harmonie.**
- **Aujourd'hui, le drapeau arc-en-ciel est connu comme celui de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre ou LGBTQ+ depuis 1978.**
- **Le premier drapeau arc-en-ciel utilisé comme symbole du mouvement LGBT a été conçu et réalisé à la main par le graphiste et militant américain Gilbert Baker, alors âgé de 27 ans, pour la Gay and Lesbian Freedom Day Parade de San Francisco le 25 juin 1978.**
- **Le premier drapeau comporte huit bandes. Gilbert Baker donne à chacune des couleurs une signification décrite à la page suivante.**

Drapeau Arc-en-ciel ou LGBT II



Rose : la sexualité
Rouge : la vie et la guérison
Orange : la santé et la fierté
Jaune : la lumière du soleil
Vert : la nature
Turquoise : la magie / l'art
Bleu : la sérénité / l'harmonie
Violet : l'esprit

Vous pouvez retrouver les différents symboles LGBT à :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Symboles_LGBT

https://fr.wikipedia.org/wiki/Drapeaux_transgenres

https://fr.wikipedia.org/wiki/Lesbiennes,_gays,_bisexuels_et_transgenres

Drapeau Arc-en-ciel ou LGBT III

- Lors de la marche organisée au mois de novembre 1978 pour protester contre l'assassinat de Harvey Milk, le premier élu ouvertement gay de San Francisco, la Paramount Flag Company produit des versions à sept bandes car le rose n'est pas disponible industriellement. Par la suite, Gilbert Baker fait également supprimer le turquoise, pour maintenir un nombre pair de couleurs pour une décoration de Market Street : le drapeau compte alors six bandes (rouge, orange, jaune, vert, bleu, violet) et devient définitif.
- Aujourd'hui, le drapeau arc-en-ciel LGBT a acquis une renommée mondiale. Il est largement utilisé par les organisations du mouvement LGBT ainsi que par les commerces à destination d'un public LGBT. La station Beaudry du métro de Montréal, situé dans le village gai, est ainsi décorée des six couleurs LGBT.
- Harvey Bernard Milk, né le 22 mai 1930 à Woodmere (New York) et mort assassiné le 27 novembre 1978 à San Francisco, est un homme politique et militant pour les droits des homosexuels américains. Il est le premier élu superviseur, poste similaire à celui de conseiller municipal, ouvertement homosexuel de la ville de San Francisco.
- Harvey Milk a été abattu avec le maire de San Francisco, George Moscone, le 27 novembre 1978. Leur meurtrier, Dan White, a été condamné à sept ans et huit mois de prison, pour homicide volontaire (plutôt que meurtre). Ses défenseurs plaidèrent qu'il aurait été perturbé par une « mauvaise alimentation » ; il sera finalement libéré après cinq ans de réclusion. Le verdict est considéré comme trop clément par la communauté gay.

Drapeau Arc-en-ciel ou LGBT IV



Historique du mouvement LGBT – Le début

- **Le mouvement lesbien, gay, bisexuel et transgenre ou LGBT désigne l'ensemble des mouvements et actions individuelles ou collectives qui cherchent à faire évoluer la perception sociale des minorités sexuelles, de l'homosexualité, de la bisexualité et de la transidentité.**
- **Un objectif fréquemment avancé par ces mouvements est l'égalité des droits civils et sociaux pour les personnes LGBT et, parfois, la construction de communautés LGBT ou la libération de l'ensemble de la société de la biphobie, de l'homophobie et de la transphobie.**
- **Il n'existe pas d'organisation qui regroupe l'ensemble des LGBT et de nombreuses structures existent dans différents pays à travers le monde. Le mouvement se concrétise notamment par des actions militantes, culturelles et artistiques ou des manifestations de rue telle que la Marche de la fierté.**

Le mouvement LGBT en Allemagne

- Dans les premières décennies du XXe siècle, l'Allemagne est considérée comme un État très libéral, et Berlin tout particulièrement. En 1897 y est créé le Comité scientifique humanitaire à l'initiative du médecin et sexologue Magnus Hirschfeld. Le comité a pour objectif de faire abolir un article de la législation allemande, le paragraphe 175, en vertu duquel les comportements homosexuels masculins sont réprimés.
- Le paragraphe 175 est l'article 175 du Code pénal allemand appelé Strafgesetzbuch, qui criminalisait l'homosexualité masculine, de 1871 à 1994. C'est au nom de ce paragraphe qu'environ 50 000 personnes ont été poursuivies et pour certaines envoyées dans les camps de concentration sous le Troisième Reich.
- Ce même paragraphe a également permis, avant 1933 et encore longtemps après la Seconde Guerre mondiale, dans la pratique jusqu'aux années 1970, de poursuivre les homosexuels devant la justice et de les condamner parfois à des peines de prison.

L'article 175 du Code pénal allemand

➤ De 1871 à 1933

- **§ 175** Les actes sexuels contre nature qui sont perpétrés, que ce soit entre personnes de sexe masculin ou entre hommes et animaux, sont passibles de prison ; il peut aussi être prononcé la perte des droits civiques.

➤ De 1933 à 1994

- **§ 175** Un homme qui commet un acte sexuel avec un autre homme ou qui se laisse utiliser par lui dans ce but est puni de prison. Dans le cas d'un participant qui, au moment des faits, n'avait pas encore 21 ans, le tribunal peut renoncer, dans les cas les plus légers, à punir.
- **§ 175a** Est puni d'une peine de travaux forcés pouvant s'élever jusqu'à dix ans, en cas de circonstances atténuantes d'une peine de prison ne pouvant être inférieure à trois mois :
 - un homme qui oblige un autre homme, par la force ou par une menace mettant présentement en danger son corps ou sa vie, à commettre un acte sexuel avec lui ou à se laisser utiliser par lui dans ce but ;
 - un homme qui décide un autre homme, en usant d'une dépendance fondée sur une relation d'autorité, de travail ou de subordination, à commettre un acte sexuel avec lui ou à se laisser utiliser par lui dans ce but ;
 - un homme de plus de 21 ans qui séduit un mineur masculin de moins de 21 ans, afin qu'il commette avec lui un acte sexuel ou qu'il se laisse utiliser par des hommes en vue d'un tel acte ou qui s'offre dans ce but ;
- **§ 175b** Un acte sexuel contre nature qui est commis par un homme avec un animal est puni de prison ; la perte des droits civiques peut être également prononcée.

Le mouvement LGBT en Allemagne de 1860 à 1920

- **Malgré la loi, une certaine tolérance est néanmoins de mise. À Berlin par exemple, les homosexuels possèdent ainsi leurs bars, leurs restaurants, et même une revue, Der Eigene (Le propre). Malgré tout, l'Allemagne est secouée par un scandale retentissant à travers l'affaire Harden-Eulenburg.**
- **L'affaire Harden-Eulenburg ou affaire Eulenburg désigne le scandale qui secoua le deuxième Reich de 1907 à 1909 à la suite d'une campagne de presse contre l'entourage présumé homosexuel de l'empereur Guillaume II et les procès qui s'ensuivirent. Cette affaire, qui connut un vaste retentissement, est considérée par certains historiens comme un scandale majeur qui ébranla l'Empire allemand.**
- **Le Comité scientifique humanitaire devient officiellement la première association au monde à prendre la défense des droits des homosexuels. Des ramifications sont développées dans nombre de pays occidentaux, mais à une échelle encore restreinte.**

Mouvement LGBT en Allemagne et en France de 1920 à 1940

- **Le fondateur Magnus Hirschfeld crée un nouveau centre en 1919, baptisé Institut für Sexualwissenschaft (Institut de recherche sexuelle), qui devient un important carrefour de documentation et d'information jusqu'à sa destruction par les nazis dans les années 1930.**
- **Alors que la sous-culture homosexuelle sort de l'ombre en Allemagne, elle demeure principalement le fait des hommes. Un certain activisme lesbien réussit néanmoins à surgir dans les milieux féministes allemands, mais c'est en France que le mouvement lesbien connaît un réel épanouissement grâce à l'arrivée d'intellectuelles américaines, des écrivains, des artistes françaises ; Renée Vivien, Colette, Polaire, Rachilde, Romaine Brooks, Gertrude Stein, Djuna Barnes, Claude Cahun, etc.**
- **À Paris, l'Américaine Natalie Clifford Barney ouvre un salon où converge entre 1909 et 1939 toute une communauté de femmes artistes, dont un bon nombre sont ouvertement lesbiennes.**

Droits LGBT en Pologne I

- Les personnes LGBT en Pologne peuvent faire face à des difficultés légales que ne connaissent pas les résidents non-LGBT. La stigmatisation des personnes LGBT, régulièrement dénoncée par les instances européennes, augmente après le retour au pouvoir du parti ultraconservateur Droit et justice en 2015.
- En 1932, la criminalisation de l'homosexualité est retirée du Code pénal.
- En 1985, les autorités lancent l'opération Hyacinthe, afin de recenser les homosexuels polonais dans le contexte de l'épidémie de sida. Ils doivent signer un document certifiant qu'ils n'ont pas de relations avec des mineurs masculins. Une liste de 11 000 personnes est dressée, chiffre pourtant bien inférieur au nombre réel d'homosexuels polonais. Au-delà de l'argument médical, il s'agissait d'une initiative pour surveiller et contrôler un groupe social en quête de reconnaissance.
- Il n'y a pas de reconnaissance légale des couples homosexuels. L'article 18 de la Constitution de la république de Pologne de 1997 définit le mariage comme l'union d'un homme et d'une femme et la place sous la protection de la république de Pologne.
- Jarosław Kaczyński, dirigeant du parti Droit et justice (PiS) et vice-président du Conseil des ministres depuis le mois d'octobre 2020, est opposé à une législation sur le mariage des couples homosexuels.

Droits LGBT en Pologne II

- En 2019, la Cour constitutionnelle polonaise, contrôlée par le parti conservateur Droit et justice, autorise les commerçants à refuser des clients homosexuels au nom de leurs convictions religieuses.
- La notion d'homophobie n'existant pas juridiquement en Pologne, il n'est pas possible d'évaluer l'ampleur des discriminations visant les personnes LGBT.
- En 2019, au moins 88 localités polonaises, dans lesquelles vit environ 30 % de la population, adoptent des résolutions dans lesquelles des services privés peuvent être refusés à des personnes LGBT.
- Le Parlement européen dénonce la présence des zones prétendument « libres de toute idéologie LGBT+ » en Pologne et rappelle que les fonds de l'UE ne doivent pas être utilisés à des fins discriminatoires. Certaines municipalités françaises suspendent leur jumelage avec des municipalités polonaises anti-LGBT+.
- En 2019, Jarosław Kaczyński, qui a fait des LGBT une cible et un enjeu électoral, qualifie les marches des fiertés de « théâtre itinérant qui apparaît dans différentes villes pour provoquer puis pleurer... nous sommes ceux qui en souffrent ». Les députés de Konfederacja (une alliance de libertariens conservateurs, de nationalistes catholiques et de traditionalistes catholiques monarchistes) en rajoutent en voulant interdire « l'idéologie LGBT ».

Droits LGBT en Pologne III

- De son côté, Rafał Trzaskowski, maire libéral de Varsovie, signe le 18 février 2019 une « charte LGBT+ », s'attirant les critiques des milieux conservateurs et ultra-catholiques. Cette charte « prévoit la création d'un « refuge » pour les personnes en difficulté ou rejetées par leur famille, un système de suivi et de statistiques des comportements homophobes, une éducation contre la discrimination et une éducation sexuelle qui tient compte de la question de l'orientation sexuelle.
- En juin 2020, la Commission européenne demande à la Pologne des explications sur les « Zones » anti LGBT+ et rappelle que le versement des fonds est soumis au respect des droits fondamentaux ; l'Union européenne prive six villes polonaises de subventions liées à un programme de jumelage en raison de leurs mesures contre les personnes LGBT. Le 15 juillet 2020, la proclamation de deux zones « sans idéologie LGBT » est annulée par la justice mais quatre autres tribunaux rejettent les plaintes portées contre ces zones.
- Les 2 et 3 novembre 2020, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe prévoit de mener une enquête pour rédiger un rapport sur « le rôle et les responsabilités des autorités locales dans la protection des personnes LGBTI+ » en Pologne. Dans un rapport rendu public le 3 décembre 2020, la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic, souligne l'aggravation de la stigmatisation des personnes LGBT depuis le retour au pouvoir, en 2015, du parti ultraconservateur Droit et justice.

Droits LGBT en Pologne IV

- Le militantisme s'est exprimé depuis les années 1980 par la création d'associations, comme le Mouvement homosexuel de Varsovie (1988), Lambda Warszawa (1997), ou Campagne contre l'homophobie. Une émission de télévision, Homofonia (2006-2008), était entièrement consacrée aux LGBT.
- Le 3 mai 2007, la Pologne a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir interdit à des militants homosexuels, sous des prétextes qualifiés de « fallacieux » par la Cour, d'organiser un défilé et plusieurs rassemblements à Varsovie en juin 2005 . Depuis, la marche des fiertés (Parada Równości) a lieu tous les ans à Varsovie.
- Du 7 au 17 juillet 2010, la Pologne a reçu la 17e Europride à Varsovie, manifestation européenne de la marche des fiertés. Ce fut la première fois que cet événement européen se réunissait dans un ancien pays communiste. Cette marche a été un succès avec environ 10 000 à 15 000 participants.
- Le 30 mai 2015, la marche des fiertés de Gdańsk attire son nombre record de participation, avec 2 000 participants. Le 3 juin 2017, près de 10 000 personnes participent à la 17e parade de l'égalité de Varsovie dans un contexte où, depuis l'élection en octobre 2015 d'un gouvernement ultraconservateur mené par le parti Droit et justice (PiS), la parole homophobe est libérée. Si paradoxalement 29 % des Polonais se prononcent pour le mariage homosexuel, et que plus de la moitié de la population est d'accord pour une forme de régulation juridique des unions de personnes de même sexe, cette évolution est peu relayée au niveau politique.

Droits LGBT en Pologne V

- Selon l'étude annuelle Rainbow map menée par l'organisation européenne LGBT ILGA-Europe, la Pologne est en 2017 l'un des pays européens qui assure la plus faible protection juridique en la matière. Le code pénal polonais ne reconnaît pas les crimes ou délits à motivation homophobe.
- Le 20 juillet 2019, lors la Marche des fiertés, des militants nationalistes agressent les personnes qui défilaient à l'aide de bouteilles et de cailloux. Un hebdomadaire d'extrême droite distribue par ailleurs des autocollants **Zone sans idéologie LGBT**.
- Fin août 2020, l'arrestation d'une militante trans accusée d'avoir endommagé un van portant des inscriptions homophobes à Varsovie, l'interpellation d'une cinquantaine de contestataires qui tentaient de s'opposer à cette arrestation, et l'inculpation de trois personnes qui ont drapé plusieurs monuments de Varsovie de drapeaux LGBT, suscitent une réprobation internationale et entraînent une vague de manifestations en particulier à Varsovie.

Droits LGBT en Pologne VI

- La représentativité des hommes et femmes politique LGBT est récente en Pologne.
- Le 21 novembre 2010, Krystian Legierski (Les Verts) devient le premier homme politique ouvertement homosexuel à être élu conseiller municipal de Varsovie grâce à une alliance avec l'Alliance de la gauche démocratique.
- Les élections législatives du 9 octobre 2011 marquent un tournant historique avec l'élection de personnes ouvertement LGBT. En effet, la percée du parti anticlérical Ruch Palikota permet l'élection de Robert Biedroń et Anna Grodzka, respectivement premier député ouvertement gay et première députée transgenre de Pologne.
- Le 30 novembre 2014, Robert Biedroń est le premier maire gay élu en Pologne dans la ville de Słupsk (95 000 habitants), l'emportant avec 57 % des suffrages au second tour contre le maire sortant.

Mouvement LGBT en Australie I

- L'Australie est un pays de l'hémisphère sud dont la superficie couvre la plus grande partie de l'Océanie. Depuis son indépendance, l'Australie conserve un système politique stable de type démocratie libérale et reste une monarchie parlementaire membre du Commonwealth des Nations. La langue nationale est l'anglais et la monnaie le dollar australien. Sa capitale est Canberra, située dans le Territoire de la capitale australienne.
- Sa population, estimée à 25,6 millions d'habitants en mars 2020, est principalement concentrée dans les grandes villes côtières de Sydney, Melbourne, Brisbane, Perth et Adélaïde.
- Autant le Canada est divisé en dix provinces et trois territoires, l'Australie est divisée en six États et trois territoires continentaux, sans compter d'autres petits territoires extérieurs.
- **Les États sont :**
 - l'Australie-Méridionale (South Australia)
 - l'Australie-Occidentale (Western Australia)
 - la Nouvelle-Galles du Sud (New South Wales)
 - le Queensland
 - la Tasmanie (Tasmania)
 - le Victoria
- **Les Territoires sont :**
 - le Territoire du Nord (Northern Territory)
 - le Territoire de la capitale australienne (Australian Capital Territory ou ACT)
 - le Territoire de la baie de Jervis (Jervis Bay Territory)

Mouvement LGBT en Australie II

- Pour une grande part, le fonctionnement des territoires est comparable à celui des États, mais le Parlement fédéral peut, s'il l'estime utile, mettre son veto à presque toutes les lois votées par les parlements territoriaux. En revanche, le parlement fédéral ne peut pas s'opposer à des lois étatiques dans certains domaines qui sont énoncés à l'article 51 de la Constitution ; les parlements des États conservent tous leurs pouvoirs législatifs dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la police, de la justice, du système routier, des transports publics et des gouvernements locaux.
- La reconnaissance des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT) en Australie a progressivement augmenté dans les différents États et territoires qui composent ce pays depuis les années 1970.
- Au niveau fédéral, le mariage a été explicitement défini comme l'union entre un homme et une femme depuis 2004, lorsque la loi d'amendement sur le mariage a été adoptée (Marriage Amendment Act). Toutefois, depuis le 1er juillet 2009, les couples de même sexe bénéficient du même niveau de la reconnaissance « de facto » que les couples de sexe opposé aux yeux des lois fédérales, sur les sujets comprenant l'impôt, la santé, la retraite et les soins aux personnes âgées.
- Les personnes transgenres ou transsexuelles peuvent se déclarer comme telles dans leurs passeports avec une option X.

Mouvement LGBT en Australie III

- Les premières lois en Australie étaient fondées sur les lois alors en vigueur en Grande-Bretagne, qui étaient héritées de la colonisation en 1788. Le lesbianisme n'a jamais été illégal en Grande-Bretagne, ni ses colonies, dont l'Australie. Les lois sur la sodomie, cependant, font partie du droit australien, de 1788 jusqu'en 1994, sous Human Rights (Sexual Conduct) Act de 1994. La punition pour « buggery»
- (sodomie) fut réduite d'exécution en 1899 à 10 ans de prison au minimum ou la prison à vie. Après la loi de 1899, la peine fut réduite à un emprisonnement avec travaux forcés pendant quatorze ans.
- Des « mariages » homosexuels ont été révélés dans les années 1930 en Australie, bien qu'à l'époque ces mariages à huis clos, n'étaient pas reconnus. Un journal de 1932 (The Arrow newspaper) rapportait que des hommes gays de Brisbane s'unissaient de manière illégale au travers de ce qu'il appelaient les « obligations du mariage ».
- Depuis le début de son mandat en tant que Premier ministre en 1996, John Howard avait émis sa position claire sur la question des droits des homosexuels refusant par exemple un message de soutien à la marche des fiertés : la Sydney Gay & Lesbian Mardi Gras. En juillet 1996, le gouvernement Howard réduisit le nombre de visas interdependency visas (visas d'interdépendance), qui eut pour effet de rendre la migration pour les couples de même sexe plus difficile. Ces visas avaient été instaurés par le premier ministre Paul Keating en 1991 afin de permettre aux partenaires de même sexe de citoyens australiens d'émigrer en Australie.

Mouvement LGBT en Australie IV

- La Commission des droits de l'homme de l'ONU déclara le gouvernement fédéral Australien être en violation avec les droits à l'égalité et à l'intimité en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de septembre 2003, après avoir refusé à un homme la pension de son conjoint pourtant basé sur sa relation homosexuelle avec son partenaire depuis plus de 38 ans. La demande de l'ONU que l'Australie prenne des mesures afin de traiter les couples de même sexe également fut ignorée.
- En mars 2004, Howard condamna les premières propositions de lois australiennes qui permettraient aux couples homosexuels d'adopter des enfants. Howard a déclaré : « Je pense que cette idée de loi, et cette charte de nouveaux droits est ridicule. Je suis contre l'adoption gay, tout comme je suis contre le mariage gay ». Le Commonwealth fédéral, cependant, ne renversa pas la législation.
- Le 15 novembre 2004, le Bureau australien des statistiques annonce qu'à 62 %, les Australiens se sont prononcés en faveur du mariage pour les couples homosexuels, conduisant le gouvernement à annoncer l'introduction d'une loi en ce sens.

Mouvement LGBT en Australie V

- Les relations homosexuelles sont légalement reconnues dans la législation fédérale, et bénéficient d'un large éventail de droits, mais les lois au niveau du Commonwealth fédéral ne permettent pas aux couples de même sexe de se marier légalement.
- Depuis 2009, les lois australiennes reconnaissent les couples formés de deux personnes de même sexe, soit comme relations de cohabitation non enregistrées, soit comme relations avec le statut « de facto ».
- À partir de 2011 le Queensland, la Tasmanie, le Victoria, le Territoire de la capitale australienne et la Nouvelle-Galles du Sud ont mis en place des relations reconnues et enregistrées par ces États et territoires.
- Le 22 octobre 2013, le Territoire de la capitale australienne est devenu le premier territoire australien à légaliser le mariage homosexuel.
- L'état de Victoria est l'état le plus progressif de l'Australie et 70 % de sa population se concentre dans la ville de Melbourne.

Mouvement LGBT en Australie VI

- Plusieurs sites Internet australiens contiennent de l'information détaillée concernant les personnes LGBT :
- Le Victorian Equal Opportunity & Human Rights Commission à :
➤ <https://www.humanrights.vic.gov.au/hub/lgbtiq-rights/>
- Le site du gouvernement de l'état de Victoria à :
➤ <https://www.vic.gov.au/lgbtiq-equality-legislation-progress-and-history>
- Le site du journal The Guardian à :
➤ <https://www.theguardian.com/world/2020/nov/24/victoria-to-ban-abhorrent-practice-of-gay-or-gender-conversion-therapy>
- Le site du Victorian Pride Lobby à :
➤ <http://vicpridelobby.org/>
- Au fond, la situation de l'Australie ressemble énormément à celle du Canada et les différences entre les différents états de l'Australie ressemblent beaucoup aux différences entre les provinces canadiennes.
- Deux tableaux explicatifs sont ajoutés aux pages suivantes.

Mouvement LGBT en Australie VII

Nom de l'État		Reconnaissance	Sous la forme
Français	Anglais		
 Australie-Méridionale	<i>South Australia</i>	✓ Oui	Accord de partenariat domestique
 Australie-Occidentale	<i>Western Australia</i>	✓ Oui	De facto
 Nouvelle-Galles du Sud	<i>New South Wales</i>	✓ Oui	Partenariat enregistré
 Queensland	<i>Queensland</i>	✓ Oui	Partenariat enregistré
 Tasmanie	<i>Tasmania</i>	✓ Oui	Partenariat enregistré (registre)
 Victoria	<i>Victoria</i>	✓ Oui	Partenariat enregistré (registre)

Nom du territoire		Reconnaissance	Sous la forme
Français	Anglais		
 Territoire de la capitale australienne	<i>Australian Capital Territory</i>	✓ Oui	Union civile
 Territoire du Nord	<i>Northern Territory</i>	✓ Oui	De facto

Mouvement LGBT en Australie VIII

Situation au niveau fédéral

Majorité sexuelle égale à celle des hétérosexuels	✓ (depuis 1997)
Reconnaissance des couples de même sexe	✓ (depuis 2009)
Pénalisations de toutes les discriminations	✓ (depuis 2013)
Droit pour les gays et lesbiennes de servir dans l'armée	✓ (depuis 1992)
Droit de changer de genre légal	✓ Oui
Autorisation du don de sang pour les HSH	✓ (depuis 2009)

HSH = Homme ayant un rapport Sexuel avec un autre Homme

Droits LGBT en Chine I

- La Chine a une très longue histoire de tolérance envers l'homosexualité, les premières références de son acceptation remontant à l'époque de la dynastie Shang (XVI^e siècle av. J.-C.). Ce n'est qu'avec l'introduction des idées occidentales à partir du XIX^e siècle que cette tolérance prend fin.
- Durant la dynastie Han de l'Ouest (206-23 avant J.C), dix des treize empereurs avaient des amants en plus des femmes et concubines obligatoires à l'époque. Sima Qian écrit que les favoris étaient très souvent plus admirés par leur habileté à la guerre, leur administration ou leur culture, que pour leur beauté.
- Durant la période de désunion (265-589 après J.C), lors de laquelle six dynasties ont régné et se sont succédé, les historiens de la Dynastie Song du Sud affirment dans leurs archives que l'homosexualité était aussi commune que l'hétérosexualité.
- Lors de la dynastie Song (920-1279), l'augmentation de l'urbanisation et l'introduction de la monnaie de papier provoquent un accroissement de la prostitution. Une loi est alors créée, proscrivant la prostitution masculine, mais elle n'est pas strictement appliquée. De plus, les classes marchandes, de plus en plus riches, prennent plaisir à dépenser leur argent dans des fêtes avec de jeunes courtisans.

Droits LGBT en Chine II

- En 1740, pendant le règne de la dynastie Qing (1644-1911), le gouvernement fait passer la première loi contre l'homosexualité. Elle est punissable d'un mois de prison et de cent coups de bâton, la punition la moins sévère du code pénal. C'est une époque de répression sexuelle pendant laquelle seuls les acteurs, étant au plus bas de l'échelle sociale, jouissent d'une certaine liberté dans leur vie sexuelle. C'est en fait la croissance de la popularité du néoconfucianisme, qui impose des règles sévères sur les comportements des hommes et des femmes, qui en est la cause.
- Avec la fin de l'empire de Chine vient la fin de la tolérance. La Révolution culturelle a lieu entre 1966 et 1976, période durant laquelle les homosexuels sont victimes de persécutions. L'homosexualité est considérée comme une maladie mentale, et ce jusqu'en 2001. De nos jours, l'homosexualité est encore un thème tabou dans la société chinoise.
- En ce qui concerne les relations homosexuelles entre femmes, de nombreux documents en prouvent également l'existence et l'acceptation. Ils sont cependant bien moins nombreux que ceux concernant les hommes, à cause de la situation d'inégalité et d'isolement dont souffrent les femmes. Néanmoins l'homosexualité féminine n'est pas rare : par exemple, la femme d'un homme a des relations avec la concubine de celui-ci.

Droits LGBT en Chine III

- D'après la pensée issue de Confucius, un homme doit se conformer au rôle traditionnel, de même qu'une femme. Mais l'homosexualité n'est pas considérée comme un péché au sens chrétien.
- Le taoïsme valorise l'équilibre entre le yin, principe féminin, et le yang, principe masculin, tout homme étant yang et toute femme étant yin.
- D'importants changements eurent lieu à la fin du XXe et au début du XXIe. La sodomie est dépenalisée en 1997, et la nouvelle Classification des désordres mentaux et leurs critères de diagnostic en Chine supprime l'homosexualité de la liste des maladies mentales le 20 avril 2001.
- En 2009 a eu lieu la première marche des fiertés en Chine. Les organisateurs ont accepté que quelques événements soient annulés à la demande des autorités, pour ne pas choquer la population. Cet événement a réuni à peu près 500 personnes.

Droits LGBT en Chine IV

- À Taïwan, où les homosexuels ont longtemps été persécutés, l'éviction du Kuomintang hors du pouvoir après les élections de 2016 ouvre la voie à une éventuelle légalisation du mariage homosexuel.
- Le projet rencontre l'hostilité de certaines organisations conservatrices, en particulier l'Union taïwanaise pour la protection des familles « très active en raison des moyens financiers dont elle dispose et du soutien qu'elle recueille auprès de certains lobbys américains ».
- En 2019, le mariage homosexuel y est finalement légalisé.
- En Chine continentale, le sujet a déjà été discuté à l'Assemblée nationale populaire, et les principaux médias ne semblent pas opposés à cette idée.

Droits LGBT en Japon I

- Certaines anciennes chroniques japonaises décrivent des scènes que les universitaires occidentaux considèrent comme les premiers récits de l'homosexualité au Japon.
- Avant la période moderne, il a existé dans l'histoire du Japon quelques lois qui réglementaient le comportement sexuel. La sodomie est interdite légalement en 1873 mais la loi est abrogée sept ans plus tard par la mise en place du code pénal de 1880 modelé sur le code Napoléonien.
- Malgré les récentes tendances mondiales qui suggèrent un haut niveau de tolérance, ainsi que des scènes ouvertes dans les villes très cosmopolites comme Tokyo ou Osaka, les homosexuels japonais hommes et femmes cachent souvent leur orientation sexuelle et beaucoup se marient avec des personnes de sexe opposé.
- Il est à rappeler que dans les années 1970, la gauche communiste japonaise tenait un discours violemment homophobe, y compris chez les intellectuels. Très minoritaire, le parti communiste japonais ne tient plus le même discours aujourd'hui. D'après la chaîne TBS, émission du 1er mai 2013, près d'un quart des jeunes homosexuels ne sont pas scolarisés en raison des intimidations, brimades et humiliations dont ils sont victimes de la part des autres élèves.

Droits LGBT en Japon II

- En 2015, une étude estime à 7,7 % le nombre d'adultes LGBT au Japon, mais les sorties du placard restent rares.
- Il n'y aucune loi au Japon interdisant le comportement homosexuel, et des protections juridiques existent pour les personnes concernées ainsi que pour les personnes transgenres.
- Les rapports sexuels consensuels entre adultes du même sexe sont légaux mais certaines préfectures fixent l'âge de la majorité sexuelle des personnes homosexuelles plus haut que celle des personnes hétérosexuelles.
- **Il existe au Japon des associations LGBT, mais elles sont divisées et défilent séparément à Tokyo.**
- Alors qu'aucune loi nationale ne protège de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, des gouvernements locaux, comme celui de Tokyo, ont fait passer plusieurs lois comme l'interdiction de discrimination à l'embauche basée sur l'identité sexuelle.

Droits LGBT en Japon III

- Les grands partis politiques s'expriment peu en public sur la question des droits des homosexuels. Malgré les recommandations du conseil pour la promotion des droits de l'homme, la Diète du Japon n'a toujours rien voté au sujet de l'orientation sexuelle et aucune loi n'est inscrite dans le code civil.
- Quelques personnalités politiques, néanmoins, ont commencé à faire leur sortie du placard publiquement. Kanako Otsuji, députée d'Osaka, s'est déclarée lesbienne en 2005. Deux ans plus tôt, en 2003, Aya Kamikawa est devenue la première personne transgenre à gagner une élection officielle au Japon.
- En 2015, le Premier ministre Shinzo Abe a exprimé des réserves sur le mariage pour les couples de même sexe. Lors des élections législatives d'octobre 2017, le Parti libéral-démocrate (au pouvoir depuis 2012) a promis de faire adopter une loi pour une meilleure considération des LGBT.
- En 2003, Aya Kamikawa est la première femme trans élue conseillère municipale au Japon et en 2017, Tomoya Hosoda, le premier homme trans.
- Au Japon le mariage homosexuel n'est pas reconnu. Néanmoins un mouvement enclenché en 2015 démarre, la reconnaissance légale des couples de même sexe, appelé « partenariat enregistré » par les villes. Neuf l'ont déjà adopté.

Droits LGBT au Chili I

- Les droits des personnes LGBT au Chili ont grandement progressé depuis la légalisation de l'homosexualité en 1999. Historiquement conservateur, le Chili est devenu l'un des pays d'Amérique latine les plus tolérants vis-à-vis des personnes LGBT.
- En 1875, le Congrès national adopte un nouveau code pénal interdisant les relations sexuelles entre hommes. L'article 373 du même code vise les comportements contraires à la morale et aux bonnes mœurs.
- Durant sa présidence, entre 1927 et 1931, Carlos Ibáñez del Campo utilise la législation pour s'attaquer aux homosexuels. Il met en œuvre les articles 365 et 373 du code pénal. De nombreux homosexuels sont enfermés dans un camp d'internement à Pisagua.
- La loi no 11.625 sur les comportements anti-sociaux, proposée sous Gabriel González Videla et promulguée par Ibáñez del Campo en 1954, prend des mesures contre les groupes « antisociaux » qui constituent un danger par la société. Une procédure pénale accélérée est notamment prévue pour ces groupes, parmi lesquels se trouvent les vagabonds, les toxicomanes et les homosexuels.

Droits LGBT au Chili II

- En mars 1973, Marcia Torres est la première personne chilienne à subir une chirurgie de réattribution sexuelle puis à changer de nom et de sexe à l'état civil. Quelques mois plus tard, le 22 avril 1973, la première manifestation en faveur des droits homosexuels du pays est organisée sur la place d'Armes de Santiago par douze travestis. Environ 40 hommes aux cheveux longs participent à la manifestation. Le journal de gauche Clarín titre alors : « **Les pédés ont exhibé leurs déviations sexuelles sur la places d'Armes** ».
- La dictature militaire d'Augusto Pinochet, qui s'installe au Chili en septembre 1973, n'instaure pas de répression spécialement dirigée contre les personnes LGBT comme elle l'a fait contre les personnes engagées à gauche. **L'orientation sexuelle et l'identité sexuelle peuvent toutefois être une « circonstance aggravante » lorsqu'une personne est torturée, notamment chez les lesbiennes.** Si la dictature promeut un modèle machiste et patriarcal, une certaine liberté existe chez les classes les plus aisées ; des premières boîtes de nuit gays apparaissent ainsi au Chili sous Pinochet. C'est également sous la dictature qu'apparaissent les premiers groupuscules luttant pour les droits des personnes LGBT, à l'image d'Integración fondé en 1977.
- Comme dans de nombreux pays, l'épidémie de SIDA qui touche le Chili à partir de 1984 réveille un profond sentiment homophobe. Par exemple, un décret pour lutter contre la progression du virus demande d'éduquer les enfants contre les « **pathologies sociales de la sexualité : l'homosexualité, la prostitution, le viol, le viol sur mineur et l'inceste** ».

Droits LGBT au Chili III

- L'année 1989 voit le retour de la démocratie au Chili. Deux ans plus tard est créée la principale association de défense des droits des personnes homosexuelles du pays : le Mouvement d'intégration et de libération homosexuel (en espagnol : **Movimiento de Integración y Liberación Homosexual** ou **Movilh**).
- Le Movilh milite principalement pour l'abolition de l'article 365 du Code pénal prohibant les relations homosexuelles masculines. L'article est modifié en 1999, mettant fin à l'interdiction de l'homosexualité masculine pour les personnes majeures. Pour rassurer la frange la plus conservatrice de la société, une majorité sexuelle différente est instaurée pour les homosexuels, 18 ans contre 14 pour les hétérosexuels.
- Durant les années 2010, la législation change rapidement pour protéger les personnes LGBT. Après le meurtre de Daniel Zamudio, en mars 2012 en raison de son orientation sexuelle, une loi anti-discrimination est votée par le Congrès national.
- En 2015, une union civile ouverte à tous les couples est mise en place. En 2018, le succès du film « **Une femme fantastique** » conduit à l'adoption d'une loi en faveur des personnes transsexuelles chiliennes.

Droits LGBT au Chili IV

- En 1875, un nouveau code pénal est adopté. Il s'inspire pleinement du Code pénal espagnol de 1848, qui n'interdit pas la sodomie. Si le projet de loi initial n'aborde pas le sujet des relations entre personnes de même sexe, un délit de sodomie est introduit lors des discussions parlementaires.
- Le Code pénal chilien inclut un article 365 interdisant la pratique de la sodomie : « Celui qui se rend coupable de sodomie sera puni d'une peine d'emprisonnement mineur dans sa classe moyenne ». La sodomie ayant alors plusieurs sens, la jurisprudence finit par estimer que seul les relations sexuelles entre hommes sont concernées : le délit est considéré comme une atteinte à la société, et non à la liberté sexuelle individuelle.
- Au cours de l'histoire, l'article 373 du même code pénal réprimant les manquements à la morale et aux bonnes mœurs est cependant davantage utilisé pour s'attaquer aux personnes homosexuelles, hommes et femmes, qui restaient souvent cinq jours en cellules avant d'être libéré.
- Le 3 août 1993, le président Patricio Aylwin présente une réforme des délits sexuels supprimant l'article 365. Le projet de loi est discuté pendant plusieurs années au Congrès. Le 12 juillet 1999, le président Eduardo Frei promulgue la loi 19.617 qui modifie l'article 365 et rend légales les relations sexuelles entre hommes.

Droits LGBT au Chili V

- La réforme de l'article 365 du Code pénal n'est toutefois pas une égalité entre personnes hétérosexuelles et personnes LGBT. Les relations homosexuelles avec un mineur de 18 ans sont interdites, même avec consentement, alors que la majorité sexuelle est fixée à 14 ans pour les relations hétérosexuelles.
- L'actuel article 365 du Code pénal chilien énonce en effet : « Celui qui accède charnellement à un mineur de dix-huit ans du même sexe, sans qu'interviennent les circonstances des délits d'agression sexuelle ou de viol, sera puni réclusion mineure dans ses classes minimales à moyennes ».
- Il s'agit à l'époque d'un compromis pour faire accepter la dépénalisation de l'homosexualité pour les personnes majeures. Dans les faits, elle ne concerne que les situations où le mineur est un homme « passif » dans le rapport sexuel.
- En août 2018, la constitutionnalité de cet article est validée en raison d'une égalité des voix au sein du tribunal constitutionnel : cinq juges estiment l'article homophobe et contraire à l'égalité devant la loi et au droit à la vie privée garantis par la constitution ; cinq autres estiment que les mineurs n'ont pas de droit à la liberté sexuelle et que la loi n'a pas décrit le droit à la liberté personnelle comme un droit à l'autodétermination sexuelle.

Droits LGBT au Chili VI

- Par ailleurs l'article 373 du Code pénal interdisant les manquements à la morale et aux bonnes mœurs en toujours en vigueur. En raison de son caractère vague, il a pu être utilisé pour réprimer les marques d'affections publiques entre personnes homosexuelles ou encore arrêter des personnes transgenres, y compris au XXIe siècle.
- En août 2011, le gouvernement de droite de Sebastián Piñera introduit un projet de loi concernant l'accord de vie en couple. En 2013, le Sénat fusionne ce projet avec la proposition d'accord de vie commune proposé par Andrés Allamand en 2010. La commission paritaire choisit finalement le nom d'accord d'union civile ou Acuerdo de Unión Civil. Le texte est voté en 2014 et la loi est promulguée le 13 avril 2015 par la présidente Michelle Bachelet.
- La loi 20.830 prévoit que « l'accord d'union civile est un contrat célébré entre deux personnes qui partagent un foyer, dans le but de réguler les effets juridiques dérivant de sa vie commune affective, de caractère stable et permanent ». L'AUC est conclu entre personnes majeures capables de même sexe ou de sexe opposé. Il prévoit notamment des droits en matière d'héritage et de pension de réversion, une présomption de paternité pour les couples hétérosexuels ainsi qu'une aide mutuelle dans les dépenses communes, sans obligation de cohabitation. Entre son entrée en vigueur et le 30 juin 2016, 6 360 accords d'union civile sont célébrés. 75 % d'entre eux concernent des couples hétérosexuels, 14 % des couples d'hommes et 11 % des couples de femmes.

Droits LGBT au Chili VII

- Au Chili, l'adoption est réservée, par ordre de priorité, aux familles des enfants, aux couples mariés et aux célibataires. L'adoption n'est pas autorisée pour les couples homosexuels, mais l'adoption pour les célibataires n'est pas réservée aux hétérosexuels. Au printemps 2019, la Chambre des députés vote en faveur de l'adoption pour tous les couples sans priorité pour les hétérosexuels.
- À partir de 1970, la loi 17.344 permet de changer de nom puis de sexe une fois au cours de sa vie, après réclamation devant un tribunal civil. Sa vocation initiale est de corriger des erreurs d'état civil. La loi encadre peu la procédure et ne prévoit pas de critères précis, une grande liberté d'appréciation est donc laissée au juge. Il revient en effet au juge d'examiner la demande et de solliciter tout renseignement tel que des examens médicaux. Marcia Alejandra Torres Mostajo (née Arturo) est la première personne chilienne à subir une chirurgie de réattribution sexuelle en mars 1973 puis à changer de nom et de sexe sur ses papiers d'identité en mai 1974.
- À partir des années 2010, en raison de la plus grande visibilité des personnes transsexuelles, davantage de changements de sexe au registre civil sont faits. Si seulement 9 changements de sexe sont inscrits au registre civil en 2006, ce nombre est porté à 59 dix ans plus tard. À chaque fois, la moitié concerne des changements d'homme à femme et l'autre moitié de femme à homme.

Droits LGBT au Chili VIII

- Un projet de loi pour encadrer le changement de genre est introduit en mai 2013 au parlement. Il prévoit alors un mécanisme judiciaire pour effectuer le changement, la nécessité d'une reconnaissance médicale et l'exclusion des mineurs. Le projet stagne au parlement pendant plusieurs années.
- En mars 2018, le conservateur Sebastián Piñera retrouve la présidence de la république chilienne. **Il est notamment connu pour avoir estimé que le changement de genre à l'état civil était comme « un t-shirt que l'on change chaque jour ».** Toutefois, après le succès du film « Une femme fantastique » (en espagnol : Una Mujer Fantastica) de Sebastián Lelio, nommé aux Oscars et dont le personnage principal est une femme transgenre jouée par Daniela Vega, le Parlement chilien vote une loi permettant le changement de sexe à l'état civil sans qu'une autorisation d'un juge ou une chirurgie de réattribution sexuelle ne soient nécessaires.
- Le texte final est approuvé en septembre 2018 par la Chambre des députés. Il est promulguée par le président Piñera en novembre 2018. La loi étend le changement de genre à l'état civil aux personnes âgées de 14 à 18 ans et prévoit que le mineur doit être accompagné d'un représentant légal pour effectuer le changement ou peut faire appel à un juge. Pour les adultes, le passage devant un juge n'est pas nécessaire : il faut remplir un formulaire auprès du registre civil en présence de deux témoins. En raison de l'absence de reconnaissance du mariage homosexuel, la loi exige toutefois le divorce de toute personne souhaitant faire reconnaître son changement de sexe.

Droits LGBT au Chili IX

- **Le 12 juillet 2012, la loi 20.609 ou loi Zamudio est promulguée par le président Sebastián Piñera. Elle interdit toute discrimination fondée sur la race ou l'ethnie, la nationalité, la situation socio-économique, la langue, l'idéologie ou l'opinion politique, la religion ou les croyances, le syndicalisme ou la participation ou non à des organisations grémiales ou syndicales, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'état civil, l'âge, la filiation, l'apparence personnelle, la maladie ou le handicap.**
- **Les victimes disposent d'un délai de 90 jours après la survenance de l'acte discriminatoire pour intenter une action de non discrimination arbitraire devant un juge. La loi n'interdit que les discriminations « arbitraires ».**
- **Pour rassurer les conservateurs, elle maintient les discriminations ayant une justification raisonnable, notamment relative à la vie privée, à la liberté de conscience et de culte, etc. Des amendes de 320 à 3 200 euros sont prévues.**
- **La loi est dans les faits peu appliquée. Entre 2012 et 2018, seules 389 plaintes se fondent sur la loi Zamudio. L'association Movilh demande une réforme pour rendre la loi plus efficace, avec notamment la création d'une agence consacrée à la lutte contre les discriminations.**
- **En janvier 2019, le gouvernement lance une consultation pour améliorer la loi Zamudio.**

Coalition des lesbiennes africaines I

- La Coalition des lesbiennes africaines ou Coalition of African Lesbians ou CAL, est une organisation à but non lucratif panafricaine de défense des droits des lesbiennes basée en Afrique du Sud, qui existe depuis 2003. Il s'agit d'une coalition de plus de 30 organisations différentes basées dans 19 pays à travers l'Afrique. La mission de l'organisation est de faire progresser la justice, l'égalité et la visibilité des femmes lesbiennes et bisexuelles ainsi que des différentes personnes trans sur le continent africain.
- L'organisation a été fondée pour la première fois par 50 activistes participant à la Conférence sur le sexe et le secret organisée par l'Association internationale pour l'étude de la sexualité, de la culture et de la société à Johannesburg, en Afrique du Sud en 2003.
- En 2010, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a refusé d'accorder le statut d'observateur à la CAL et a rejeté la demande du groupe de mai 2008. La commission a initialement rejeté la demande en déclarant « que les activités de ladite organisation ne promeuvent et ne protègent aucun des droits consacrés par la Charte africaine ».
- Cependant, en 2014, la CAL a soumis une autre demande, qui en 2015 a été acceptée. Puis, en 2018, ce statut a été retiré, suscitant des protestations.

Coalition des lesbiennes africaines II

- **La Coalition des lesbiennes africaines définit plusieurs grands objectifs lors de sa constitution en 2006 :**
 - **défendre et faire pression pour l'égalité des droits politiques, sexuels, culturels et économiques des lesbiennes, bissexuelles et personnes transgenres africaines en s'engageant stratégiquement avec les structures et alliés africains et internationaux, pour éradiquer la stigmatisation et la discrimination contre les lesbiennes en Afrique**
 - **pour construire et renforcer leurs voix et leur visibilité par la recherche, les médias et les publications, et par la participation à des formes locales et internationales**
 - **pour renforcer la capacité des lesbiennes africaines et de leurs organisations à utiliser l'analyse féministe radicale africaine comme un moyen de comprendre et de combattre la discrimination et l'oppression qu'elles vivent dans toutes les sphères de leur vie**
 - **de construire une coalition LGBT forte et durable soutenant le développement d'organisations nationales travaillant sur les questions LGBT dans chaque pays d'Afrique**
 - **pour soutenir le travail de ces dernières organisations nationales dans tous les domaines susmentionnés, y compris la facilitation de la croissance personnelle des personnes LGBT africaines et le renforcement des capacités au sein de leurs organisations.**

Droits LGBT au Somaliland

- Les personnes LGBT au Somaliland peuvent faire face à des difficultés légales que ne connaissent pas les résidents non-LGBT.
- En 1858, l'empire ottoman a légalisé les relations homosexuelles. En 1940, l'Italie conquiert le Somaliland britannique et annexe l'Afrique orientale italienne. L'Italie ayant autorisé l'homosexualité sur son territoire depuis 1890, elle devient, de facto, légale au Somaliland. En 1941, avec la reconquête britannique, l'homosexualité est de nouveau pénalisée.
- Avec l'indépendance de la République démocratique de Somalie en 1964, un nouveau Code pénal entre en vigueur. Il dispose notamment en ses articles 400 et 409 : **Quiconque a des relations charnelles avec une personne du même sexe sera punie, l'acte ne constitue pas un crime grave, mais est puni d'une peine d'emprisonnement de trois mois à trois ans. Lorsque l'acte commis est un acte de luxure différent d'une relation sexuelle, la peine est réduite d'un tiers.**
- En 1991, lorsque le Somaliland proclama son indépendance unilatéralement de la Somalie, il continua à appliquer le même Code Pénal.
- Il n'existe actuellement aucune reconnaissance légale (union civile ou mariage) des couples homosexuels au Somaliland.

Droits LGBT au Sénégal I

- L'homosexualité est pénalement réprimée au Sénégal en tant qu'attentat aux mœurs. Elle y est qualifiée juridiquement d'« acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe », et punie d'un à cinq ans de prison.
- La loi contre l'homosexualité reprend l'ordonnance française de juin 1942 signée par le maréchal Philippe Pétain, elle-même inspirée d'une loi allemande.
- L'homosexualité est punie, au Sénégal, aux termes de l'article 319 du code pénal sénégalais, alinéa 3, issu de la loi no 66-16 du 12 février 1966 : « sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 francs, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe. Si l'acte a été commis avec un mineur de 21 ans, le maximum de la peine sera toujours prononcé ».
- Avant 2008, le Sénégal est considéré comme l'un des pays africains les plus tolérants à l'égard de l'homosexualité. Il s'agit ainsi du premier pays d'Afrique francophone à créer des programmes de santé publique destinés aux hommes ayant des rapports homosexuels. Cette tolérance est cependant relative, les homosexuels trop visibles risquant toujours d'être la cible de jets de pierre. Par la suite, des événements survenus en 2008 et 2009 font exploser l'homophobie au Sénégal.

Droits LGBT au Sénégal II

- En août 2008, deux hommes, dont un citoyen belge, sont condamnés à deux ans de prison pour « mariage homosexuel et actes contre nature ». L'opinion publique réagit fortement, l'un des protagonistes du « mariage » doit s'exiler en Afrique du Sud et juste après, des jeunes hommes accusés d'actes homosexuels sont arrêtés, avant d'être relâchés. Mbaye Niang, imam et parlementaire, protestant contre leur libération, organise par ailleurs une manifestation contre l'homosexualité. Une série de chasse aux sorcières s'ensuit dans la société sénégalaise contre des personnes accusées d'actes homosexuels.
- En 2008, fait exceptionnel, une proposition de loi réunit de nombreux députés du parti au pouvoir et de l'opposition pour imposer une peine plus sévère aux condamnés pour homosexualité. Cette entente a pour racine l'homophobie unanime des leaders religieux musulmans de confréries pourtant concurrentes. De jeunes rappers soutiennent aussi l'initiative.

Droits LGBT au Sénégal III

- Le 6 janvier 2009, neuf Sénégalais, interpellés à un domicile privé, sur dénonciation, ont été condamnés à 8 ans de prison ferme pour « association de malfaiteurs ». Il s'agit d'homosexuels engagés dans la lutte contre le sida, dont des représentants d'AIDES au Sénégal. Leur peine serait aggravée par la saisie sur place de jouets sexuels et de préservatifs, utilisés pour la lutte contre le sida.
- AIDES Sénégal est une organisation sénégalaise enregistrée le 5 mars 2012 par le Ministère de l'intérieur et dont le siège se trouve à Dakar.
- Elle a pour objet de :
 1. Unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité
 2. Oeuvrer dans l'amélioration de la santé et du bien-être des groupes vulnérables au Sénégal
 3. Lutter contre le VIH/SIDA
 4. Appuyer et accompagner les personnes vivant avec le VIH
 5. Participer au développement du pays.

Droits LGBT au Sénégal IV

- **Le président français Nicolas Sarkozy s'est dit lors d'un conseil des ministres « ému et préoccupé » par cette arrestation. Le directeur de l'ANRS, l'Agence publique française de recherches sur le sida et les hépatites virales, a fait part de son « inquiétude », et le Conseil national du sida a demandé au gouvernement français de « réagir » à cette condamnation. Le maire de Paris Bertrand Delanoë a exprimé sa « très vive préoccupation ».**
- **Le 14 janvier 2009, l'association AIDES lance une pétition adressée au président du Sénégal, Abdoulaye Wade. La Cour d'appel de Dakar annule leur condamnation et les neuf hommes sont libérés le 20 avril 2009.**
- **Frustrés par le « laxisme » du gouvernement, un groupe de leaders religieux musulmans créent en réaction le « Front islamique pour la défense des valeurs éthiques » et déclarent souhaiter la peine de mort pour toute personne condamnée pour homosexualité. Cette initiative rejaillit partout dans le pays : des corps de Goor-jigen, « hommes-femmes » dans la tradition sénégalaise, sont ainsi exhumés de cimetières dans plusieurs régions du Sénégal. D'importantes personnalités politiques et religieuses se convainquent d'une infiltration homosexuelle venue de l'extérieur, représentant une menace pour l'ordre social national, et les médias s'en font l'écho.**

Droits LGBT au Sénégal V

- **En décembre 2015, onze personnes sont arrêtées pour avoir participé, dans un cadre privé, à une cérémonie de mariage entre personnes de même sexe.**
- **Dans un pays à 90 % musulman et où les homosexuels sont mal considérés, la presse contribue à la diffusion de l'homophobie, par des titres racoleurs ou une présentation partielle des faits relatifs à ce sujet.**
- **En 2014, le président Macky Sall déclare que le pays n'est pas prêt de dépénaliser l'homosexualité. Deux ans plus tard, il précise que l'homosexualité est contraire à la religion musulmane et que « et tant que je serais le président de la République, l'homosexualité ne sera jamais permise ici ».**
- **En raison des mentalités et de la loi, la vie des personnes LGBT est particulièrement difficile et elles doivent faire face à la violence homophobe.**

Les droits LGBT dans certains pays musulmans

- L'homosexualité, la bisexualité et la transidentité sont considérés comme des vices tabous au Pakistan, et les droits des personnes LGBT sont pratiquement inexistantes. D'après la loi, l'homosexualité est illégale au Pakistan depuis 1860. La loi n'est pas encore abolie. En raison de l'intolérance religieuse pour certaines pratiques sexuelles, l'opinion publique a tendance à se braquer contre les minorités sexuelles.
- Les droits des personnes LGBT ne sont pas reconnus en Arabie saoudite. L'homosexualité et le travestissement sont vus comme des actes immoraux et traités comme des crimes graves. Bien que le royaume ait subi les critiques des organisations des droits de l'homme, l'Arabie saoudite s'est toujours défendue en disant se conformer à la moralité de l'Islam.
- Les personnes LGBT au Maroc peuvent faire face à des difficultés légales spécifiques que ne connaissent pas les résidents non-LGBT compte tenu du fait que les relations homosexuelles tant féminines que masculines y sont illégales. La reconnaissance est dès lors nulle et non avenue étant donné que les relations sexuelles homosexuelles sont très sévèrement punies par la loi marocaine, et ce en vertu des dispositions de l'article 489 du Code de procédure pénale marocain.

Les droits LGBT au Moyen Orient I

- Les citoyens lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres ont généralement des droits limités ou très restreints dans la plupart des pays du Moyen-Orient et peuvent y rencontrer des hostilités. L'homosexualité est illégale dans 10 des 18 pays qui composent la région. Elle est passible de la peine de mort dans six de ces 18 pays. Les droits et libertés des personnes LGBT sont fortement impactés par la culture et les principes religieux de la région, plus particulièrement l'Islam.
- Toutes les orientations sexuelles sont légales à Bahreïn, à Chypre, en Israël, en Jordanie, en Palestine (Cisjordanie) et en Turquie. L'homosexualité féminine est légale en Palestine (bande de Gaza) et au Koweït ; cependant la légalité de l'homosexualité féminine reste floue en Égypte.
- Malgré la relative souplesse des lois contre l'homosexualité féminine, les personnes lesbiennes n'ont généralement pas de droits reconnus et protégés.
- L'homosexualité masculine est illégale et passible d'une peine d'emprisonnement au Koweït, en Égypte, à Oman, au Qatar et en Syrie. Elle est passible de la peine de mort en Iran, en Irak, en Arabie saoudite, au Qatar et aux Émirats arabes unis. Au Yémen ou en Palestine (bande de Gaza), la peine varie entre la peine capitale et l'emprisonnement selon l'acte commis.
- Plusieurs pays du Moyen-Orient ont reçu des critiques de la part de la communauté internationale quant à la criminalisation de l'homosexualité.

Les droits LGBT au Moyen Orient II

- En Iran, en Arabie saoudite, au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen, les lois stipulent que si une personne est reconnue comme se livrant à un acte sexuel avec une personne du même sexe, elle serait passible de la peine de mort. Selon les rapports nationaux du département d'État américain, en Arabie saoudite, il n'existe aucune organisation LGBT établie. En outre, les rapports de discrimination officielle et sociale fondée sur l'orientation sexuelle restent flous en raison de la forte pression sociale à ne pas discuter des questions LGBT.
- La Jordanie, Bahreïn et l'Irak sont les seuls pays arabes où l'homosexualité est légale ; cependant, il y a une certaine stigmatisation dans la société irakienne qui conduit parfois à des exécutions de justiciers. L'État islamique ne tolère pas l'homosexualité. Certains pays du Moyen-Orient ont une certaine tolérance et des protections juridiques pour les personnes transgenres. Par exemple, le gouvernement iranien a approuvé des opérations de changement de sexe sous approbation médicale. Le gouvernement syrien a approuvé des opérations similaires en 2011. Des mouvements de défense des droits des personnes LGBT existent dans d'autres pays du Moyen-Orient, dont la Turquie et le Liban. Cependant, tant en Turquie qu'au Liban, les changements ont été lents et la récente répression des événements liés aux personnes LGBT a soulevé des inquiétudes quant à la liberté d'association et d'expression des personnes et des organisations LGBT.
- Israël est une exception notable, étant le plus progressiste des pays en ce qui concerne les droits LGBT et reconnaissant la cohabitation non enregistrée. Le mariage homosexuel n'est pas légal dans le pays, mais l'idée est populaire au sein de la population. Les personnes transgenres peuvent changer légalement leur sexe sans chirurgie. Les personnes transgenres peuvent servir ouvertement dans les Forces de défense israéliennes.

Les droits LGBT au Moyen Orient III

- Dans quelques endroits, comme l'Égypte et le Maroc, les problèmes d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont commencé à entrer dans les agendas de certains mouvements de défense des droits humains. Maintenant et contrairement aux années précédentes, il y a des avocats pour défendre les gens lorsqu'ils sont arrêtés et des voix pour s'exprimer dans la presse. Ces développements vitaux n'ont pas été remportés par la politique identitaire.
- Ceux-ci se sont avérés désastreux comme moyen de revendiquer des droits dans une grande partie du Moyen-Orient ; l'envie de certains militants LGBT occidentaux de dénicher et de promouvoir la politique «gay» dans la région est potentiellement profondément contre-productive. Au contraire, l'intégration a été gagnée en grande partie en cadrant les situations des personnes LGBT en termes de violations des droits et de protections, que les mouvements des droits humains existants comprennent.
- Bien que de nombreux pays du Moyen-Orient aient des codes pénaux contre les actes homosexuels, ceux-ci sont rarement appliqués en raison de la difficulté à prouver le crime à moins d'être pris en flagrant délit. Au Moyen-Orient aujourd'hui, de nombreux pays n'ont toujours pas de codification de l'homosexualité ou de la question queer comme identification de l'orientation sexuelle.
- En Arabie saoudite, la ségrégation entre les sexes est pratiquée pour préserver la pureté des femmes. À cause de cette séparation, certaines femmes et hommes recherchent ouvertement la camaraderie homosexuelle dans des espaces ouverts comme les cafés, les toilettes publiques, leurs voitures et leurs demeures. Pour naviguer dans leur propre sexualité, de nombreux hommes qui se livrent à des actes homosexuels en Arabie saoudite ne considèrent pas les actes comme homosexuels à moins qu'ils ne soient un bas, ce qui est une position sexuelle jugée plus féminine tandis qu'un haut est considéré comme masculin.

Les droits LGBT au Moyen Orient IV

- En Iran, il existe une binarité de genre strict. Le gouvernement applique la binarité de genre en supprimant les informations sur l'homosexualité et en encourageant les personnes remettant en question leur sexualité à subir une opération de changement de sexe.
- Étant donné que la chirurgie de changement de sexe est acceptée par le gouvernement et les institutions religieuses, tout en obtenant des fonds du gouvernement pour la chirurgie, de nombreux Iraniens attirés par le même sexe considèrent cela comme un moyen de rendre public leur orientation sexuelle sans être persécutés par le gouvernement.
- Étant donné que l'homosexualité n'est pas une option présentée aux Iraniens, il y a eu une augmentation du nombre d'Iraniens qui subissent une opération de changement de sexe lorsque leur orientation sexuelle est vers le même sexe.
- La chirurgie de réattribution sexuelle est encouragée par les religieux, les psychologues et le gouvernement, car l'homosexualité est illégale et passible de coups de fouet ou d'exécution.
- Cela a conduit à un renforcement de la communauté transsexuelle en Iran. L'homosexualité ayant été retirée de la société en tant qu'identité, les homosexuels et les transsexuels doivent tous chercher une chirurgie de changement de sexe.
- Les personnes qui subissent ces chirurgies sont pleinement acceptées par le gouvernement, mais les familles rejettent encore souvent les membres de la famille qui subissent une opération de changement de sexe. Les membres de la famille sont une ressource principale pour l'acquisition d'emplois en Iran. Sans réseau social pour rechercher des pistes d'emploi, il est de plus en plus difficile de trouver du travail, et les transsexuels sont victimes de discrimination sur le marché du travail les forçant à se prostituer.

Les droits LGBT au Moyen Orient V

- Il existe des organisations qui ont un impact important au Moyen Orient :
- **Rainbow Street** est une organisation non gouvernementale (ONG) déterminée à aider les personnes LGBT de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) selon leurs besoins. Cela comprend, non exhaustivement :
 - Travailler avec les prestataires de santé locaux pour promouvoir la santé mentale et physique des membres de la communauté LGBT locale
 - Verser des allocations en espèces régulières aux personnes LGBT exceptionnellement vulnérables pour atténuer les défis de l'itinérance, de l'insécurité alimentaire et d'autres obstacles à la dignité et à l'autodétermination »
- **Outright** est une ONG qui promeut les droits humains des personnes LGBT dans le monde, y compris au Moyen-Orient. L'organisation se concentre davantage sur l'Irak, l'Iran et la Turquie, mais travaille également en partenariat avec d'autres groupes de la région afin d'écouter les militants LGBT locaux et de plaider en leur nom aux Nations unies.
- **Helem** est une ONG basée au Liban qui a pour principal objectif d'annuler l'article 534 du Code pénal libanais qui punit les «rapports sexuels contre nature», le plus souvent utilisé pour cibler les personnes qui ne se conforment pas au système binaire de genre de la société. Helem a également pour objectifs de sensibiliser la société libanaise à l'épidémie de sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles dans le pays, et de défendre les droits des personnes LGBT libanaises. Helem permet également aux alliés d'adhérer à l'organisation.

Les droits LGBT en Algérie

- Les droits des personnes LGBT en Algérie font face à des problèmes spécifiques. Les relations homosexuelles tant féminines que masculines y sont illégales.
- L'article 333 et 338 de la loi algérienne indique que :
 - Toute personne qui a commis un outrage public à la pudeur est punie d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 2 000 DA – dinar algérien (5 à 20 \$ canadiens).
 - Lorsque l'outrage public à la pudeur a consisté en un acte contre nature avec individu du même sexe, la peine est un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 1 000 à 10 000 DA.
 - Tout coupable d'un acte d'homosexualité est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 500 à 2 000 DA.
 - Si l'un des auteurs est mineur de dix-huit ans, la peine à l'égard du majeur peut être élevée jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 10 000 DA d'amende.

Les droits LGBT en Espagne

- Depuis 2005, l'Espagne est l'un des rares pays du monde qui autorise le mariage homosexuel et qui dispose d'une des législations les plus progressistes en matière de droits de la communauté LGBT, par exemple l'adoption homoparentale ou la modification du statut officiel du sexe.
- La culture LGBT espagnole a dépassé les frontières nationales avec des films comme ceux de Pedro Almodóvar et des événements comme l'Europride 2007 célébrée à Madrid.
- Les homosexuels se font visibles dans les parties de la société qui autrefois leur étaient interdites : l'armée, la Garde civile, la magistrature.
- Cependant, dans d'autres secteurs comme le football, l'acceptation de l'homosexualité n'est pas encore chose acquise.

Les droits LGBT au Royaume-Uni

- Les droits des personnes LGBT au Royaume-Uni n'ont été reconnus que dans la deuxième moitié du XXe siècle, lorsque les activités sexuelles entre hommes ont été dépenalisées et que l'État a progressivement accordé son soutien à la communauté LGBT. Auparavant, la loi de 1533 sur la Bougrerie identifiait la sodomie comme un crime passible de pendaison (jusqu'en 1861) puis de prison.
- De nos jours, la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre est illégale dans le domaine du logement, de l'embauche et de la fourniture de biens et de services. Les forces armées britanniques autorisent par ailleurs les personnes LGBT à servir ouvertement leur pays.
- Depuis le 8 janvier 2001, l'âge de la majorité sexuelle a été abaissé à 16 ans, quelle que soit l'orientation sexuelle des partenaires, grâce à un amendement sur le Sexual Offences Act. Depuis 2002, les couples de même sexe ont le droit d'adopter et, depuis 2005, ils peuvent aussi contracter un « **civil partnerships** ». En outre, le Gender Recognition Act de 2004 permet aux personnes transgenres de changer leur sexe légal. Le mariage entre personnes de même sexe est reconnu au Royaume-Uni depuis avril 2014.

L'homosexualité est passible de la peine de mort

- **Afghanistan**
- **Arabie saoudite**
- **Brunei**
- **Iran**
- **Mauritanie**
- **Nigeria**
- **Pakistan**
- **Qatar**
- **Somalie**
- **Yémen**

À Rome, fais comme les Romains

- En latin du Moyen-Âge, la maxime «**Si fueris Rōmae, Rōmānō vīvitō mōre; si fueris alibī, vīvitō sicut ibi**» signifie : « **Si tu es à Rome, vis comme les Romains ; si tu es ailleurs, vis comme on y vit.** »
- Cette citation fait référence au voyage de saint Augustin à Rome, où, comme il décrit dans la lettre 54 à Januarius, il s'est accoutumé aux usages. Cette maxime est reprise dans plusieurs langues :
- Allemand : Wenn du in Rom bist, verhalte dich wie die Römer - **À Rome, agissez comme les Romains**
- Anglais : When in Rome, do as the Romans do - **A Rome, fais comme les Romains**
- Arabe : **عندما تكون في روما تصرف كما يتصرف الروم** - **À Rome, agissez comme les Romains**
- Chinois : 入乡随俗 - **Faites comme les locaux** ou 入鄉隨俗 - **Suivez les coutumes locales**
- Espagnol : a donde fueres haz lo que vieres - **Où tu iras, fais ce que tu verras**
- Esperanto : alia lando, aliaj moroj - **Un autre pays, d'autres coutumes**
- Français : **À Rome, fais comme les Romains**
- Japonais : **郷に入れば郷に従え** - **A Rome, fais comme les Romains**
- Portugais : em Roma, sê romano - **À Rome, sois romain**
- Turc : Roma'dayken Romalılar gibi davran - **Quand tu es à Rome, agis comme les Romains**

- **Donc, quand une personne LGBT est à l'étranger,**
- **Qu'elle agisse comme les habitants locaux !**

Mes commentaires personnels et comme avocate I

- Généralement, dans les pays occidentaux, les droits et libertés de la personne ont un sens et une application similaires mais pas identiques aux nôtres.
- Dans les anciens pays d'Europe de l'Est, du Moyen Orient, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud et des Caraïbes, les droits et libertés de la personne ont un sens et une application qui peuvent être très différents des nôtres car les cultures de ces pays, leur histoire, leur évolution, leur société, leur religion, leur mode de vie, la couleur de leur peau et leur gouvernement sont différents.
- Être une personne LGBT ajoute un élément supplémentaire de différence et comme dans mon cas, je suis une personne très visible et que je parle à tous, je me rends compte très facilement de cette différence, mais les gens restent polis.
- Cependant, comme les législations LGBT ont grandement évoluées au cours des soixante dernières années, je constate que le problème n'est plus tellement légal mais qu'il est plutôt social ; c'est un problème de mentalité.
- Les mentalités changent, mais lentement; nous aurons besoin au moins de deux générations pour qu'une personne LGBT ne soit plus seulement tolérée, mais qu'elle soit acceptée comme une personne pleine et entière.
- La loi ne peut rien ou presque pour changer les mentalités, mais des modifications à la loi peuvent convaincre des gens de modifier leur opinion. Cependant, ce changement prendra du temps, au moins deux générations.
- La jurisprudence peut permettre de régler différents problèmes un par un.
- Vous en voulez des exemples ?

Mes commentaires personnels et comme avocate II

- Dans une cause que j'ai plaidée, le juge m'appelait sans arrêt «**Monsieur**», même pas «**Maitre**» tandis que l'avocate représentant l'autre partie m'appelait au moins «**chère consoeur**» ou «**ma consoeur**». Qu'en pensez-vous ?
- Dans un concours pour un poste dans la fonction publique, le gestionnaire qui m'a reçue en entrevue m'a dit que j'étais la meilleure candidate mais qu'il ne m'embaucherait pas parce qu'il craignait la réaction de ses employés envers lui s'il m'embauchait.
- Dans un autre concours pour un poste dans la fonction publique, l'adjointe administrative du gestionnaire m'a appelée pour me dire, privément, que le gestionnaire avait préféré fermer le poste plutôt que de m'embaucher car il ne voulait pas d'une transgenre dans son équipe. L'adjointe a ajouté que j'étais la seule candidate qualifiée et elle trouvait cela injuste que je ne sois pas embauchée.
- Je ne vous raconterai pas tous les cas de discrimination auxquels j'ai dû faire face, car il y en a des centaines, mais vous pouvez en imaginer.
- Être une transgenre n'est pas politiquement correct; ce n'est pas BCBG.

Mes commentaires personnels et comme avocate III

- **Quand j'ai commencé ma transition en 1997, j'ai reçu plusieurs commentaires blessants de la part d'avocats masculins, généralement plus âgés comme :**
 - **Vous êtes la honte du Barreau.**
 - **Le Barreau devrait vous radier.**
 - **Jamais vous ne serez avocate chez nous, etc.**

- **Les avocates ont été plus gentilles et plus compréhensives envers moi. À mon souvenir, aucune ne m'a jamais fait de remarque désobligeante. Une femme comprend probablement mieux ma situation.**

- **Je l'ai dit; il y a des mentalités à changer, mais cela prendra du temps.**

- **Ma devise est « Fluctuat nec mergitur » et elle signifie :**

- **Elle est battue par les flots, mais ne sombre pas.**

- **Pour employer un mot à la mode, je suis très résiliente.**

Mes commentaires personnels et comme avocate IV

- J'aurais un commentaire général à faire. De tous les pays occidentaux et pour avoir beaucoup voyagé, je suis convaincue que le Canada est le pays où les droits des personnes LGBT sont les mieux garantis par la Loi et les tribunaux et où les personnes LGBT sont les mieux traitées et ont des opportunités de se développer sur les plans humains et professionnels.
- Le principal problème découle de la présence, dans des postes d'autorité, de personnes qui ont des préjugés, qui sont homophones et transphobes ou qui sont extrêmement religieuses et qui, à cause de ses croyances religieuses, constituent un obstacle important à la reconnaissance des droits d'une personne qui se trouve à être une personne LGBT.
- Un juge ou un Directeur de l'état civil ou un Directeur des ressources humaines ou un chef de service peut mettre des obstacles à la reconnaissance d'un nom, à un changement de la mention de sexe, à un mariage, à un emploi, à une promotion, à un congé, etc. à cause de ses préjugés.
- Ces personnes devraient être congédiées et c'est la raison pour laquelle il faut les dénoncer, en privé pour commencer, en public si nécessaire et enfin par une poursuite devant les tribunaux s'il faut en arriver à ce point.
- **La discrimination doit s'arrêter ici et maintenant.**

Droits de reproduction

- Cette présentation PowerPoint est libre de tout droit de reproduction.
- Vous pouvez l'utiliser librement, la reproduire ou la modifier pour vos besoins.
- Si vous la modifiez substantiellement au point de la dénaturer, enlevez mon nom.
- Vous pouvez l'utiliser pour donner de la formation.
- J'espère qu'elle vous sera utile.

- Elle est disponible sur mon site internet à :
- www.maitremontreuil.ca
- Onglet : Conférences et animation

Avez-vous des questions ?



Merçi !